



# SCHEMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN COORDONNE DU LIT ET DES BERGES DE LA GARONNE

## ***Projet d'état à atteindre à l'échelle 10 ans***

***Planches cartographiques : Atlas 3 / 4***

**Zone 3 (Tronçons 27 à 34) :  
De l'étroit de Saint-Sixte (limite départementale 82/47)  
à l'étroit de La Réole (limite départementale 47/33)**

*Partenaires financiers :*



Sméag - EPTB Garonne  
61, rue Pierre Cazeneuve  
31200 Toulouse  
Tél : 05 62 72 76 00  
Fax : 05 62 72 27 84  
smeag@eptb-garonne.fr  
www.eptb-garonne.fr

Janvier 2002



## INTRODUCTION

### Avant de consulter le Schéma directeur d'entretien (SDE)

La large diffusion du Schéma directeur a été réalisée en mars 2007 à partir des documents élaborés en 2002, dans un contexte qui a quelque peu évolué. Cependant, seules les actualisations indispensables (notamment pour suivre l'évolution du contexte réglementaire) ont été effectuées **sur le document de synthèse de 2002** et non une révision de l'ensemble des documents, la priorité ayant été donnée à la diffusion de ce SDE pour permettre son utilisation.

**Le Sméag se tient à la disposition de chacun pour tout renseignement.**

**Le « projet d'état à atteindre » a été établi en 2002. Il vient préciser le diagnostic. Il s'agit d'une vision prospective et concertée du fleuve sur une durée de 10 ans.**

Il propose des **vocations naturelles associées à chaque grande zone** de la Garonne, déclinées en **objectifs par secteurs** puis en **orientations par tronçons**. Ces orientations sont destinées à cadrer les actions du "Programme d'actions" du Schéma directeur.

**Le projet d'état à atteindre** est issu d'une concertation en deux temps pour aboutir à un « projet d'état à atteindre à l'échelle 10 ans » : avec les institutionnels garonnais en février 2001, puis avec les élus locaux et des riverains en juillet et septembre 2001.

L'objet de cette consultation était de vérifier la cohérence des objectifs et des orientations, mais aussi d'informer et de sensibiliser les riverains de la Garonne.

**La consultation des partenaires et membres du groupe de travail a permis de confronter plusieurs visions du fleuve afin d'arriver à un consensus.**

*La rédaction finale du « projet d'état à atteindre » n'est intervenue qu'à l'issue de la large consultation.*

### Planches cartographiques

Les cartes sont regroupées dans des atlas par zone naturelle identifiée (4 au total) dans le schéma directeur d'entretien, c'est-à-dire :

- Zone 1 : du Pont du Roy à la confluence avec l'Ariège
- Zone 2 : de la confluence avec l'Ariège à l'étréit de Saint-Sixte (limite départementale 82/47)
- Zone 3 : de l'étréit de Saint-Sixte (limite départementale 82/47) à l'étréit de la Réole (limite départementale 47/33)
- Zone 4 : de l'étréit de La Réole (limite départementale 47/33) au bec d'Ambès (confluence Dordogne)

Les cartes sont l'illustration des orientations pour chaque tronçon du projet d'état à atteindre de la Garonne.

Les cartes présentent le projet d'état à atteindre "en relatif", l'état actuel de la Garonne constituant la référence. Elles indiquent donc l'orientation que doivent prendre les actions qui seront engagées pour chacun des thèmes (boisements de berges, bras morts, érosions...).

En regard de chaque carte, des fiches synthétiques restituent les informations nécessaires à la compréhension des cartes :

- le rappel du contexte général et des points forts et points faibles dégagés sur chaque tronçon ;
- le rappel des vocations et objectifs et la présentation des orientations définies pour le projet d'état à atteindre à moyen terme.

Les cartes comprennent aussi :

- . des éléments généraux : linéaire de la Garonne, réseau hydrographique, nom et limites communales, limites de tronçon, occupation du sol issue de la BD Carthage, ponts principaux sur la Garonne, principales voies ferrées et routières.
- . les orientations : ces orientations s'appliquent aux divers éléments homogènes identifiés dans l'état initial : linéaires de boisements, érosions, atterrissement...

Un code de couleur a été adopté pour les orientations. Il permet d'avoir une vision immédiate de l'importance des orientations sur le tronçon :

- la couleur verte pour la préservation ;
- la couleur bleue pour l'amélioration ;
- la couleur orange pour les entités à restaurer.

# FICHE "TEMOIN"

## Synthèse du diagnostic et orientations spécifiques à chaque tronçon

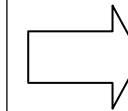
### CARACTERISTIQUE MORPHOLOGIQUE DE LA GARONNE

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
Nom du secteur auquel appartient le tronçon	Nom du tronçon	Longueur en km du tronçon
Département(s) auquel appartient le tronçon		Points kilométriques des limites du tronçon (pk 1000 = Bec d'Ambès)
COMMUNE(S)	Liste des communes riveraines	
LES LIMITES	Description de la limite amont et de la limite aval du tronçon	
LE CONTEXTE	Présentation du contexte morphologique, hydraulique et humain	

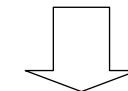
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE
<p><b>PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :</b></p> <p>Liste du patrimoine naturel (ZNIEFF, Natura 2000, arrêté de biotope...) et culturel (sites classés et inscrits) présent sur le tronçon.</p>
<p><b>LES USAGES PREPONDERANTS</b></p> <p>Liste des principales activités humaines en liaison directe ou indirecte avec le fleuve.</p>

DIAGNOSTIC DU TRONÇON
<p><b>LES POINTS FORTS :</b></p> <p>Éléments remarquables pouvant constituer un atout pour l'accomplissement des orientations.</p>
<p><b>LES POINTS FAIBLES :</b></p> <p>Éléments remarquables pouvant constituer une contrainte pour l'accomplissement des orientations.</p>

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE
	<p><b>Rappel des vocations définies pour la zone à laquelle se rattache le tronçon selon leur degré de priorité</b></p>



PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR
	<p><b>Rappel des objectifs définis pour le secteur auquel se rattache le tronçon selon leur degré de priorité</b></p>

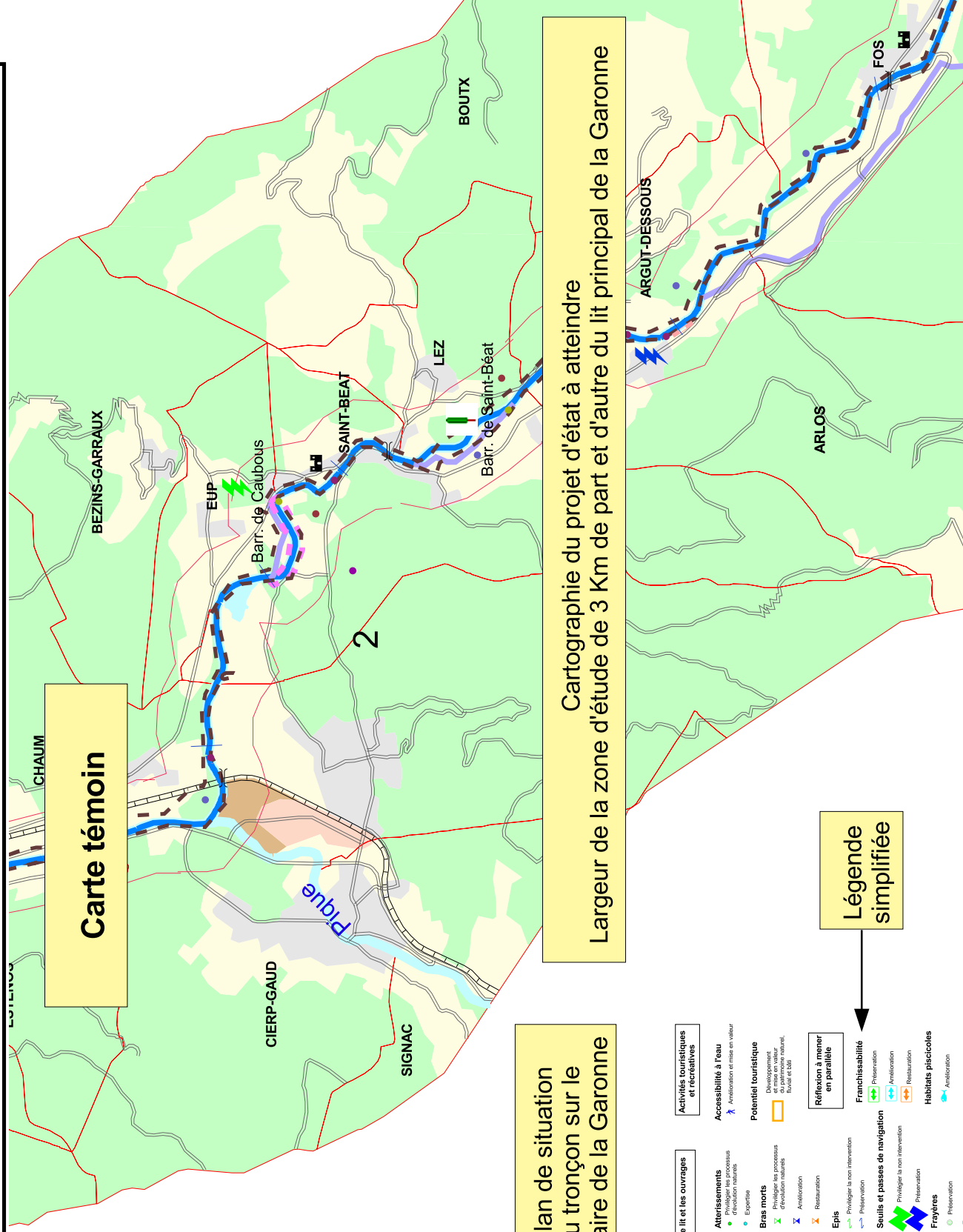


PRIORITE	LES ORIENTATIONS DU TRONÇON
	<p><b>Énumération des orientations proposées sur le tronçon pour répondre aux vocations définies pour la zone et/ou qui tiennent notamment compte des contraintes locales.</b></p> <p><b>Énumération des réflexions qui seront à mener en parallèle au Schéma Directeur d'Entretien.</b></p>

# Schéma directeur d'entretien du lit et des berges de la Garonne - Projet d'état à atteindre -

## Secteur 2 Tronçon 1

Numéro de secteur  
et de tronçon



Plan de situation  
du tronçon sur le  
linéaire de la Garonne

Cartographie du projet d'état à atteindre  
Largeur de la zone d'étude de 3 Km de part et d'autre du lit principal de la Garonne

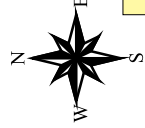
### Légende simplifiée

Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> <li>Limite de tronçon</li> <li>La Garonne</li> <li>Réseau hydrographique secondaire</li> <li>Canal de dérivation</li> <li>Voie ferrée</li> <li>Port</li> <li>Bac</li> <li>Limite communale</li> <li>Zone urbaine</li> <li>Zone industrielle</li> <li>Zone agricole</li> <li>Zone boisée</li> <li>Zone en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Erosions de berges</li> <li>Boisements de berges</li> <li>Boisements riverains</li> <li>Occupation du sol</li> <li>Zone urbaine</li> <li>Zone industrielle</li> <li>Zone agricole</li> <li>Zone boisée</li> <li>Zone en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atterrissements</li> <li>Bras morts</li> <li>Epis</li> <li>Seuils et passes de navigation</li> <li>Frayères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité à l'eau</li> <li>Potentiel touristique</li> <li>Réflexion à mener en parallèle</li> <li>Franchissabilité</li> <li>Habitats piscicoles</li> </ul>

pk 706

## LA GARONNE "DEBORDANTE"

702



1 : 50 000

Pk Aval

Pk Amont



Schéma Directeur d'Entretien  
coordonné du lit et des berges  
de la GARONNE

Echelle de la cartographie

### Informations générales

<ul style="list-style-type: none"> <li>Limite de tronçon</li> <li>La Garonne</li> <li>Réseau hydrographique secondaire</li> <li>Canal de dérivation</li> <li>Route</li> <li>Voie ferrée</li> <li>Pont</li> <li>Bac</li> <li>Limite communale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Falaise fluviale</li> <li>Peupleraie</li> <li>Principaux endiguements</li> <li>Barrage franchissable</li> <li>Barrage infranchissable</li> <li>Barrage partiellement franchissable</li> <li>Site inscrit ou classé</li> <li>Arrêté de biotope</li> <li>Z.I.C.O</li> <li>Z.N.I.E.F.F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zone urbaine</li> <li>Zone industrielle</li> <li>Carrière et décharges</li> <li>Terre agricole</li> <li>Vignes ou vergers</li> <li>Zone boisée</li> <li>Zone en eau</li> </ul>
---	---	---

### Occupation du sol

Zone urbaine sensible aux inondations

### Les berges et les boisements

**Erosions de berges**  
Privilégier les processus d'évolution naturels  
Expertise

**Boisements de berges**  
Préservation  
Amélioration  
Restauration

### Boisements riverains

Préservation  
Amélioration  
Restauration

### Protections de berge

génie végétal  
technique mixte  
enrochement  
autre technique  
quai

### Le lit et les ouvrages

**Atterrissements**  
Privilégier les processus d'évolution naturels  
Expertise

**Bras morts**  
Privilégier les processus d'évolution naturels  
Amélioration  
Restauration

### Epis

Privilégier la non intervention  
Préservation

### Seuils et passes de navigation

Privilégier la non intervention  
Préservation

### Frayères

Préservation  
Amélioration

### Activités touristiques et récréatives

**Accessibilité à l'eau**  
Amélioration et mise en valeur

### Potentiel touristique

Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti

### Réflexion à mener en parallèle

### Franchissabilité

Préservation  
Amélioration  
Restauration

### Habitats piscicoles

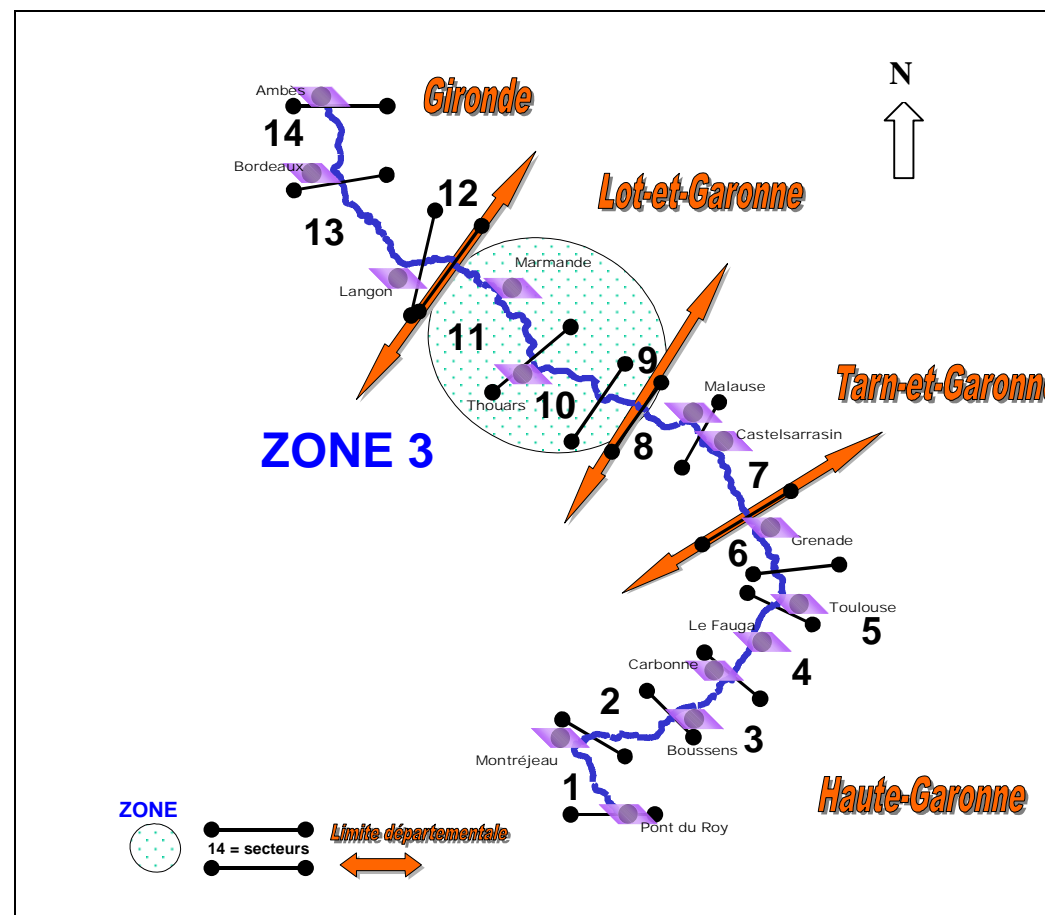
Amélioration

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.

Source : Document présentant l'état initial



# ZONE 3







## SECTEUR 9 : LA GARONNE DES CONFLUENCES BARGUELONNE ET SIRECH AU SEUIL D'AGEN

### • LE CONTEXTE GENERAL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR

Ce secteur est composé de l'unique tronçon 27. C'est le dernier secteur où l'on rencontre un barrage artificiel. La **zone d'inondation exceptionnelle est vaste** et constitue le dernier champ d'expansion des crues consécutif avant l'agglomération agenaise.

**Non classés comme zone verte** du SDAGE, le lit et les berges de la Garonne bénéficient toutefois d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope. C'est également un axe bleu pour les migrateurs du SDAGE et un classement piscicole en deuxième catégorie.

### • LE LIT

Le lit présente un **profil transversal d'écoulement des eaux très homogène**. Ses possibilités de mobilité latérale sont réduites par les aménagements existants (endiguements, urbanisation des rives...).

**Le lit est figé** dans la majeure partie de son linéaire par un encaissement ou des endiguements et présente une faible diversité des habitats. Quelques atterrissements végétalisés rompent toutefois cette monotonie.

Peu d'évolutions favorables sont à attendre pour le lit. La diversification des écoulements et des substrats permettrait d'améliorer les habitats aquatiques.

### • LES BERGES

Elles sont globalement **stables**, avec des profils qui varient quelque peu en dépit d'anciens enrochements en pied de berges. Elles restent fragiles lors des crues. Les falaises fluviales présentent des instabilités plus prononcées.

### • LES BOISEMENTS

Les **boisements sont diversifiés** avec des parties denses au droit des falaises fluviales et d'autres plus étroites là où l'agriculture est très présente, y compris sur les sommets de berges.

Ce secteur illustre bien la possibilité qui existe d'avoir des peuplements végétaux riches dès lors que les contraintes anthropiques, notamment agricoles, se font moins fortes.

### • LES USAGES

Les usages principaux sont liés essentiellement à l'agriculture avec l'irrigation des cultures annuelles dans la plaine alluviale et la présence de peupleraies en bordure du fleuve.

De nombreux sites d'extractions, anciens ou actuels, sont présents.

L'urbanisation est concentrée sur les rives mais est également diffuse dans la basse plaine.

### • LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

La présence d'une **urbanisation conséquente et de l'agriculture** dans la basse plaine jusqu'en bordure des berges montre bien la **nécessité de favoriser la vocation de zone tampon** de la Garonne sur ce secteur. La proximité d'Agen et de sites riverains tels que Boé, Sauveterre-St-Denis ou les falaises de Layrac, constituent des atouts pour orienter la Garonne vers une vocation paysagère de premier plan.

Les principaux objectifs poursuivis sont donc :

1. Restaurer la continuité d'un boisement de berge tampon (rôle tampon vis à vis des rives urbaines et agricoles).
1. Favoriser la diversité des milieux tampons en variant les écoulements dans le lit, en diversifiant des boisements et en conservant des zones de débordement.
1. Limiter l'impact des gravières et des cultures en bordure du fleuve.
2. Développer la contribution paysagère du fleuve mettant en valeur et le patrimoine culturel existant et favoriser la découverte à proximité d'Agen.

Un autre objectif provenant des vocations annexes au SDE est à rappeler :

- ✓ Garantir les possibilités migratoires des espèces piscicoles locales et des grands migrateurs et la continuité entre les habitats correspondant aux zones de grossissement et aux zones de reproduction.

# Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 27

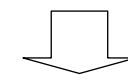
## « LA MOYENNE GARONNE ENCAISSEE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
<b>SECTEUR : S9</b>	<b>TRONÇON : T27</b>	<b>Longueur (km) : 18</b>
<b>DÉPARTEMENT(S) : 47</b>	<b>pk amont : 793,5</b>	<b>pk aval : 811,5</b>
<b>COMMUNE(S)</b>	<b>Rive gauche</b> : Le Passage, Moirax, Layrac, Sauveterre St Denis, Caudecoste, St Nicolas de Balermé.	<b>Rive droite</b> : Boé, Lafox, St Jean de Thurac, St Romain le Noble.
<b>LES LIMITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Limite amont = entrée de l'étréit de Saint-Sixte.</li> <li>* Limite aval = Seuil de Beauregard à Agen.</li> </ul>	
<b>LE CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Larges zones d'inondation fréquente et d'inondation exceptionnelle en rive gauche à l'amont du tronçon et en rive droite à l'aval ⇒ constitue le dernier vaste champ d'expansion des crues avant Agen;</li> <li>* Existence en lit majeur de quelques digues ou routes en remblais perpendiculaires aux écoulements ⇒ protection partielle d'habitations, infrastructures et parcelles agricoles.</li> <li>* Lit rectiligne venant buter contre les falaises alluviales de Layrac et Moirax.</li> <li>* Enfouissement important du lit lié notamment aux anciens sites d'extraction en lit mineur.</li> </ul>	

PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
<b>ZNIEFF</b>	n° 48530000 (type I) : coteaux de Casteculier
<b>Natura 2000</b>	n° FR200700 : la Garonne
<b>Arrêté de biotope</b>	AAPPB (16/02/93) biotopes sur certains cours d'eau en Lot-et-Garonne
<b>Sites classés ou inscrits :</b>	château et manoir de Lafox, château, églises et maison forte de Layrac, site naturel des chutes de coteau de Gascogne à Layrac.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Importance de l'agriculture, notamment du maïs et des peupleraies.</li> <li>* Importante zone d'extraction de granulats en lit majeur avec implantations de sites de stockage à proximité des berges ⇒ aménagement des berges le long du site d'extraction.</li> </ul>	

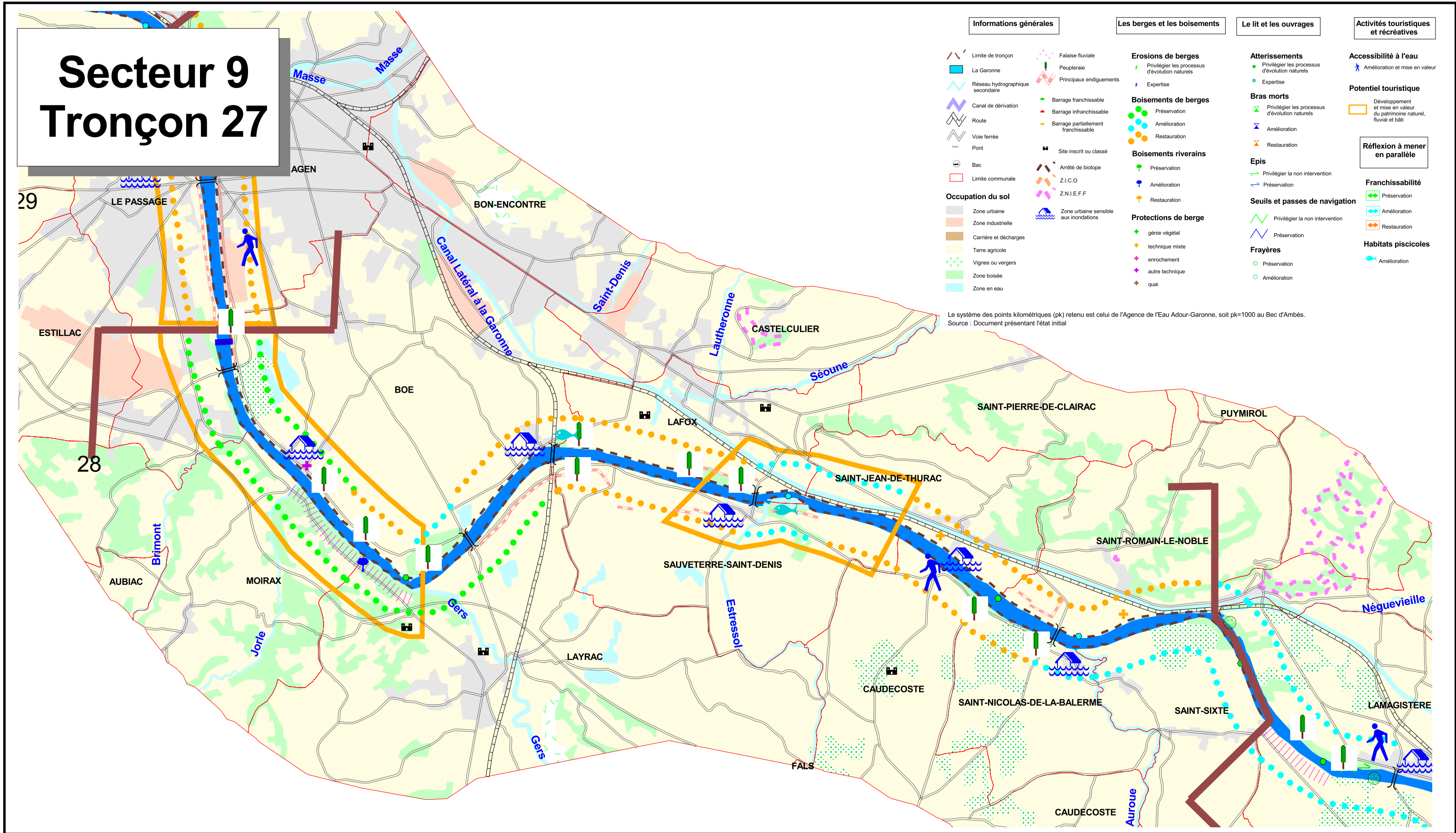
DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
<b>LES POINTS FORTS :</b>	
☞	Zone de Boé / Layrac qui présente des boisements en bon état ou état correct, favorable à la diversité et à l'équilibre du milieu naturel.
☞	Berges relativement stables.
☞	Possibilité de réhabilitation des anciennes gravières en zone humide à intérêt floristique et faunistique.
☞	Proximité d'Agen et communes de Sauveterre-St-Denis, Saint-Nicolas de Balermé et Boé en bordure du fleuve ? potentiel touristique pouvant être moteur pour la restauration de boisements de bonne qualité.
☞	Aucun obstacle à la libre circulation piscicole ? conserver la franchissabilité du seuil de Beauregard actuellement à l'abandon.
<b>LES POINTS FAIBLES :</b>	
☞	Forte pression de cultures de maïs et des alignements de peupliers en bordure de rive ? développement de boisements riverains limité.
☞	Atterrissements végétalisés (herbacées + jeunes peupliers) ? Contrainte de gestion de désordres / reprise de la dynamique fluviale.
☞	Nombreuses habitations en bordure de Garonne exposées aux crues exceptionnelles ? contrainte de gestion du risque d'inondation / gestion environnementale.

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 3	PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 9
1	Milieu naturel tampon	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurer la continuité d'un boisement de berge tampon.</li> <li>• Favoriser la diversité des milieux tampon (lit, boisements, zones de débordement)</li> <li>• Limiter l'impact des gravières et des cultures.</li> </ul>
2	Paysager	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser la découverte à proximité d'Agen</li> </ul>
en parallèle	Piscicole	En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir les possibilités de migration piscicole</li> </ul>



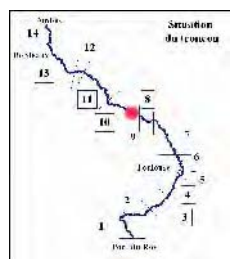
PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 27
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration ou restauration d'un boisement de berge continu et équilibré en bordure de cultures.</li> <li>• Préservation des boisements de berge en bon état présent sur Layrac, Moirax et Boé.</li> <li>• Étouffer un cordon ligneux atténuant l'impact du site d'extraction en activité en amont de Layrac.</li> <li>• Améliorer l'unique boisement riverain lié aux falaises de Layrac</li> <li>• Privilégier les processus d'évolution naturelle des atterrissements pour favoriser des chenaux d'écoulement et des habitats variés dans un lit autrefois exploité.</li> <li>• Accompagner le démantèlement du seuil de Beauregard ou mesurer l'ensemble des incidences d'un projet de sauvegarde</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti de Boé à Layrac et à hauteur de Sauveterre Saint-Denis (vue depuis les falaises fluviales et les zones urbanisées, proximité du canal latéral). Amélioration de l'accessibilité aux berges (embroussaillage).</li> </ul>
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise des atterrissements dont l'importance peut générer des érosions et des risques de crue menaçant des infrastructures ou habitations, notamment à Saint-Nicolas de Balermé et à Sauveterre.</li> </ul>
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la franchissabilité des espèces piscicoles locales et migratrices (seuil de Beauregard).</li> <li>• Préservation ou amélioration des habitats piscicoles et frayères potentielles dans les zones de confluence (frayère à lamproie marine, au confluent du Séoune, site potentiel au confluent à Sauveterre Saint-Denis).</li> <li>• Réflexion concertée sur la restauration d'un profil d'équilibre et le transit sédimentaire.</li> <li>• Réflexion sur les possibilités de conservation d'un champ d'expansion des crues en amont.</li> </ul>

# Secteur 9 Tronçon 27



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> <li>Limite de tronçon</li> <li>La Garonne</li> <li>Réseau hydrographique secondaire</li> <li>Canal de dérivation</li> <li>Route</li> <li>Voie ferrée</li> <li>Pont</li> <li>Bac</li> <li>Limite communale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Falaise fluviale</li> <li>Peupleraie</li> <li>Principaux endiguements</li> <li>Barrage franchissable</li> <li>Barrage infranchissable</li> <li>Barrage partiellement franchissable</li> <li>Site inscrit ou classé</li> <li>Arrêté de biotope</li> <li>Z.I.C.O.</li> <li>Z.N.I.E.F.F.</li> <li>Zone urbaine sensible aux inondations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Erosions de berges               <ul style="list-style-type: none"> <li>Privilégier les processus d'évolution naturels</li> <li>Expertise</li> </ul> </li> <li>Boisements de berges               <ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation</li> <li>Amélioration</li> <li>Restauration</li> </ul> </li> <li>Boisements riverains               <ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation</li> <li>Amélioration</li> <li>Restauration</li> </ul> </li> <li>Protections de berge               <ul style="list-style-type: none"> <li>génie végétal</li> <li>technique mixte</li> <li>enrochement</li> <li>autre technique</li> <li>quai</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité à l'eau               <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration et mise en valeur</li> </ul> </li> <li>Potentiel touristique               <ul style="list-style-type: none"> <li>Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti</li> </ul> </li> <li>Réflexion à mener en parallèle               <ul style="list-style-type: none"> <li>Franchissabilité                   <ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation</li> <li>Amélioration</li> <li>Restauration</li> </ul> </li> <li>Habitats piscicoles                   <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.  
Source : Document présentant l'état initial



N  
1:50000

pk 811 LA MOYENNE GARONNE ENCAISSEE 793

Janvier 2002



Schéma directeur  
d'entretien du lit et  
des berges de la  
Garonne

Projet d'état  
à atteindre



## SECTEUR 10 : - LA MOYENNE GARONNE DU SEUIL D'AGEN A L'ETROIT DE THOUARS

### • LE CONTEXTE GENERAL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR

Ce secteur comprend l'**agglomération agenaise** et se caractérise par **les importants travaux de protection** contre les crues qui ont été menés anciennement ou récemment.

Non classés comme zone verte du SDAGE, le lit et les berges de la Garonne bénéficient toutefois d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie. C'est également un axe bleu pour les migrateurs du SDAGE et un classement piscicole en deuxième catégorie.

### • LE LIT

Les **habitats** présents dans le lit de la Garonne sont **faiblement diversifiés**. Globalement, il n'existe qu'un seul type de profil sur l'ensemble du secteur avec un **chenal d'écoulement unique**. Seuls quelques atterrissements apparaissent à l'étiage en bordure des berges. Ce profil est **maintenu par les endiguements anciens et récents**.

Des embâcles se forment localement, mais ils restent peu importants.

Quelques méandres de faible amplitude sont présents et permettent le développement d'atterrissements végétalisés uniquement par des herbacées. Les possibilités de divagation sont extrêmement réduites (endiguements existants, urbanisation très présente sur les berges...).

Les aménagements qui accroissent l'enfoncement du lit sont à proscrire dans le lit mineur alors que les mesures qui permettront de diversifier les habitats sont pour leur part à encourager.

### • LES BERGES

Les berges sur ce secteur offrent **des profils très disparates**. Elles sont très largement artificialisées **dans la traversée d'Agen** par leur rehaussement récent en digues de protection contre les crues. Leur **profil est donc désormais figé, vertical et monotone**.

Le **reste du tronçon** présente des **berges globalement stables** et qui offrent des profils plus variés notamment à la faveur des méandres. Les profils de berges restent toutefois la plupart du temps relativement verticaux.

Leur stabilité semble acquise malgré l'implantation des digues. La présence d'importantes infrastructures humaines à proximité du lit rend la protection de berges fréquemment obligatoire sur ce secteur.

### • LES BOISEMENTS

Les boisements de berges présents sur ce secteur sont **pauvres sur un plan écologique**. La zone urbaine d'Agen et l'aménagement des berges dans sa traversée constitue un point noir pour les boisements. En aval de l'agglomération, les boisements s'améliorent mais n'offrent qu'un faible potentiel et sont trop épars pour espérer retrouver des peuplements naturels de qualité sans interventions importantes. A cela s'ajoute la présence de digues en bordure de berge qui constitue un obstacle majeur pour l'implantation de boisements riverains naturels en continuité avec les boisements de berges.

### • LES USAGES

La plaine alluviale est principalement occupée par les zones urbaines et les zones agricoles dès la sortie de l'agglomération d'Agen.

### • LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

L'importance de l'urbanisation des rives de la Garonne et la sensibilité des infrastructures vis à vis des érosions des berges et des inondations guident vers la modération les objectifs attribués sur ce secteur. L'espace de liberté accordé au lit de la Garonne est en effet ici limité. Les objectifs définis doivent toutefois **tendre à l'amélioration du caractère naturel** de la Garonne et lui permettre de remplir les vocations de zone tampon, de site d'intérêt paysager et piscicole. Les principaux objectifs sont ainsi :

1. Restaurer la continuité d'un boisement de berge tampon.

1. Favoriser la diversité des milieux tampons en conservant des berges naturelles, en favorisant la présence des boisements de berges de qualité ainsi que des zones de débordements en dehors des zones urbanisées.

1. Limiter les impacts de l'urbanisation et des cultures (rôle de filtration des polluants, artificialisation).

1. Accompagner l'évolution dynamique du lit en favorisant des chenaux multiples et des zones d'expansion des crues.

2. Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser la découverte du fleuve dans et autour de l'agglomération agenaise.

# Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 28

## « LA MOYENNE GARONNE ENCAISSEE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S10	TRONÇON : T28	Longueur (km) : 4
DÉPARTEMENT(S) : 47	pk amont : 811,5	pk aval : 815,5
COMMUNE(S)	Rive gauche : Le Passage.	Rive droite : Agen.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Limite amont = seuil de Beauregard à Agen.</li> <li>* Limite aval = élargissement zone d'inondation en sortie de l'agglomération d'Agen.</li> </ul>	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Secteur urbain d'Agen / Le Passage.</li> <li>* Évolution transversale contrôlée du lit ? chenalisation, endiguement, artificialisation des berges.</li> <li>* Enfoncement important du lit lié notamment aux anciens sites d'extraction en lit mineur.</li> </ul>	

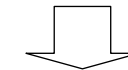
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
Réserve naturelle	frayère à aloses d'Agen.
Natura 2000	n° FR200700 : la Garonne
Arrêté de biotope	AAPPB (23/02/93) biotopes sur certains cours d'eau en Lot-et-Garonne
Sites classés ou inscrits :	cathédrale, chapelles, églises, évêchés, collège Saint-Caprais, amphithéâtre, palais de Justice, hôtels, immeubles, caserne Valence (..) d'Agen.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Urbanisation dense sur les communes d'Agen et du Passage en retrait des digues</li> </ul>	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Existence d'une frayère à Alose à hauteur du pont canal.</li> <li>↔ Anciens quais d'Agen et patrimoine culturel important à Agen ⇒ facteur d'attrait touristique en bordure du fleuve</li> </ul>	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Lit et berges figés par les digues ⇒ rupture entre le fleuve et sa basse plaine</li> <li>↔ Artificialisation du milieu ⇒ moindre diversité des habitats sur les rives du fleuve</li> <li>↔ Zone urbaine d'Agen – Le Passage inondable ? Contrainte de gestion du risque d'inondation / gestion environnementale.</li> </ul>	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 3
1	Milieu naturel tampon
2	Paysager
en parallèle	Piscicole



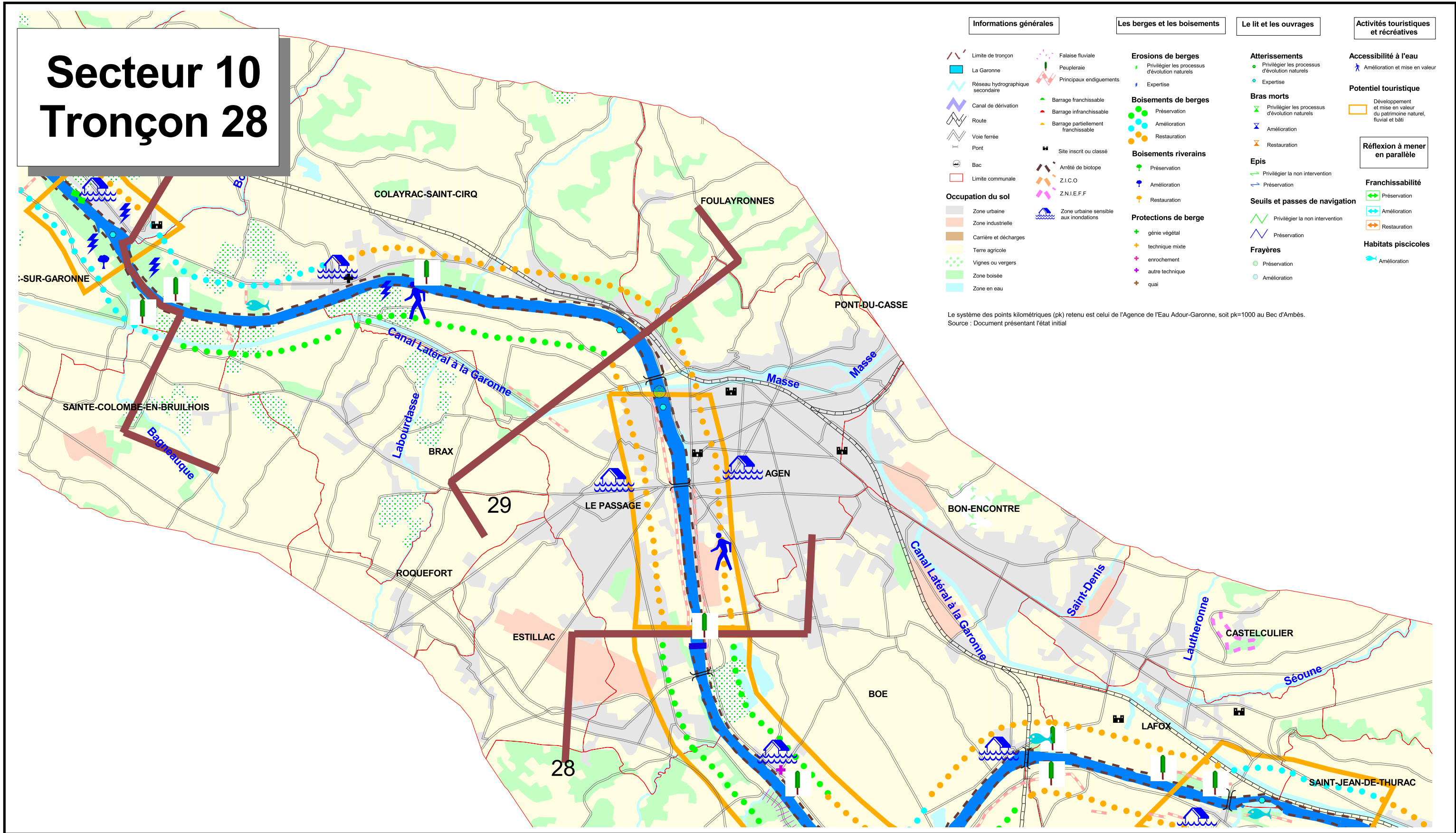
PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 10
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurer la continuité d'un boisement de berge tampon</li> <li>• Favoriser la diversité des milieux tampons (berges naturelles, chenaux multiples, boisements, zones de débordement).</li> <li>• Limiter l'impact de l'urbanisation et des cultures.</li> <li>• Accompagner l'évolution dynamique du lit.</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser la découverte du fleuve dans et autour de l'agglomération agenaise.</li> </ul>



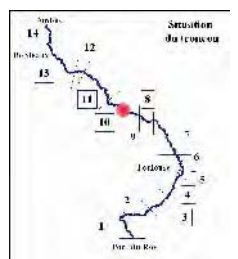
PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 28
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration du cordon ligneux en pied de digue en amont et dans la traversée urbaine.</li> <li>• Amélioration de l'état d'un boisement de berge continu mais dégénérescent.</li> <li>• Préservation des potentialités de la frayère à aloses d'Agen.</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti et des accès à l'eau dans l'agglomération agenaise.</li> </ul>
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise des atterrissements pouvant générer des érosions et risques de crue menaçant des infrastructures ou habitations, notamment en amont du pont canal <sup>1</sup>.</li> </ul>
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion concertée sur la restauration d'un profil d'équilibre et le transit sédimentaire.</li> </ul>

<sup>1</sup> En intégrant les contraintes spécifiques liées à la Réserve naturelle d'Agen.

# Secteur 10 Tronçon 28



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> <li>Limite de tronçon</li> <li>La Garonne</li> <li>Réseau hydrographique secondaire</li> <li>Canal de dérivation</li> <li>Route</li> <li>Voie ferrée</li> <li>Pont</li> <li>Bac</li> <li>Limite communale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Falaise fluviale</li> <li>Peupleraie</li> <li>Principaux endiguements</li> <li>Barrage franchissable</li> <li>Barrage infranchissable</li> <li>Barrage partiellement franchissable</li> <li>Site inscrit ou classé</li> <li>Z.I.C.O.</li> <li>Z.N.I.E.F.F.</li> <li>Zone urbaine sensible aux inondations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atterrissements                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Privilégier les processus d'évolution naturels</li> <li>Expertise</li> </ul> </li> <li>Bras morts                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Privilégier les processus d'évolution naturels</li> <li>Amélioration</li> <li>Restauration</li> </ul> </li> <li>Epis                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Privilégier la non intervention</li> <li>Préservation</li> </ul> </li> <li>Seuils et passes de navigation                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Privilégier la non intervention</li> <li>Préservation</li> </ul> </li> <li>Frayères                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation</li> <li>Amélioration</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité à l'eau                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration et mise en valeur</li> </ul> </li> <li>Potentiel touristique                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti</li> </ul> </li> <li>Réflexion à mener en parallèle                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Franchissabilité                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation</li> <li>Amélioration</li> <li>Restauration</li> </ul> </li> <li>Habitats piscicoles                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
<b>Occupation du sol</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Zone urbaine</li> <li>Zone industrielle</li> <li>Carrière et décharges</li> <li>Terre agricole</li> <li>Vignes ou vergers</li> <li>Zone boisée</li> <li>Zone en eau</li> </ul>	<b>Boisements de berges</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation</li> <li>Amélioration</li> <li>Restauration</li> </ul> <b>Boisements riverains</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation</li> <li>Amélioration</li> <li>Restauration</li> </ul> <b>Protections de berge</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>génie végétal</li> <li>technique mixte</li> <li>enrochement</li> <li>autre technique</li> <li>quai</li> </ul>	<p>Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès. Source : Document présentant l'état initial</p>	



pk 815 LA MOYENNE GARONNE ENCAISSEE 811

Janvier 2002



Schéma directeur  
d'entretien du lit et  
des berges de la  
Garonne

Projet d'état  
à atteindre

# Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 29

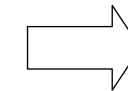
## « LA MOYENNE GARONNE ENCAISSEE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
<b>SECTEUR : S10</b>	<b>TRONÇON : T29</b>	<b>Longueur (km) : 6,5</b>
<b>DÉPARTEMENT(S) : 47</b>	<b>pk amont : 815,5</b>	<b>pk aval : 822</b>
<b>COMMUNE(S)</b>	<b>Rive gauche</b> : Ste Colombe, Brax.	<b>Rive droite</b> : Colayrac St Cirq.
<b>LES LIMITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Limite amont = élargissement de la zone d'inondation en sortie de l'agglomération d'Agen.</li> <li>* Limite aval = rétrécissement de la zone inondable en rive gauche en amont de Saint-Hilaire.</li> </ul>	
<b>LE CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Existence d'une zone d'inondation fréquente restreinte et d'une zone d'inondation exceptionnelle qui s'élargit en sortie de l'agglomération d'Agen.</li> <li>* Enfouissement du lit lié notamment aux anciens sites d'extractions en lit mineur</li> </ul>	

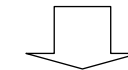
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
<b>Natura 2000</b>	n° <b>FR200700</b> : la Garonne
<b>Arrêté de biotope</b>	AAPPB (23/02/93) biotopes sur certains cours d'eau en Lot-et-Garonne
<b>Sites classés ou inscrits :</b>	/
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Importance de l'agriculture en bordure de Garonne, notamment des vergers.</li> <li>* Zone urbaine d'Agen et de Colayrac à proximité du fleuve.</li> </ul>	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
<b>LES POINTS FORTS :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↕ Boisements de berge d'une qualité satisfaisante en rive gauche.</li> <li>↕ Berges stables. Quelques érosions importantes.</li> </ul>	
<b>LES POINTS FAIBLES :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↕ Pression urbaine et de l'agriculture importante, en particulier en rive droite ? boisement discontinu et d'extension limité.</li> <li>↕ Endiguement de Colayrac-St-Cirq ⇒ contrainte de gestion du risque de crue / gestion environnementale.</li> </ul>	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 3
1	Milieu naturel tampon
2	Paysager
en parallèle	Piscicole



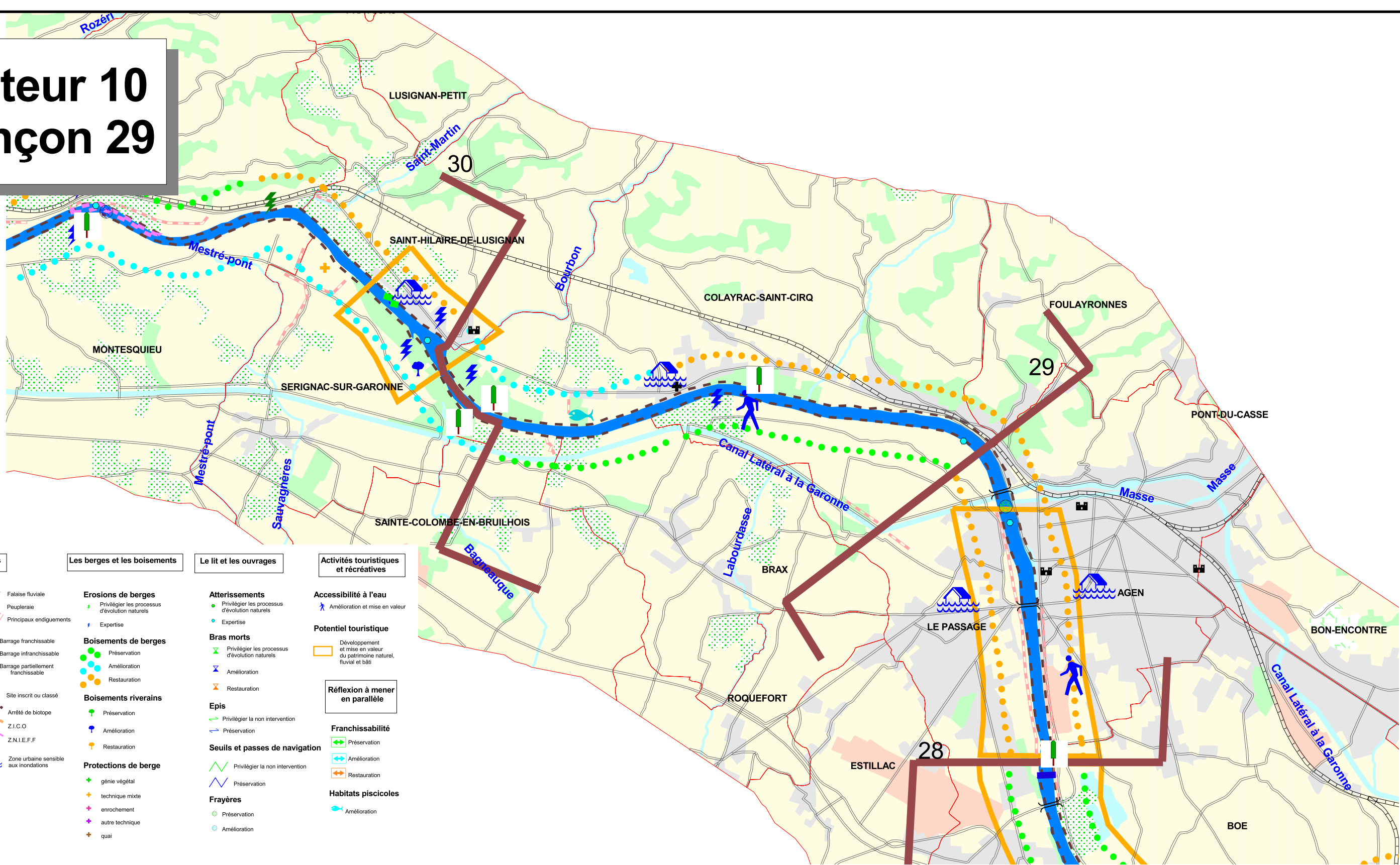
PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 10
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurer la continuité d'un boisement de berge tampon</li> <li>• Favoriser la diversité des milieux tampons (berges naturelles, chenaux multiples, boisements, zones de débordement).</li> <li>• Limiter l'impact de l'urbanisation et des cultures.</li> <li>• Accompagner l'évolution dynamique du lit.</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser la découverte du fleuve dans et autour de l'agglomération agenaise.</li> </ul>



PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 29
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation d'un boisement de berge assez épais et continu en rive gauche, en bordure de vergers et de peupleraies.</li> <li>• Amélioration ou restauration d'un cordon ligneux continu en bordure de cultures de kiwis, maïsiculture et peupleraies.</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en valeur de l'accès au fleuve par restauration soignée d'un cordon naturel au droit de Colayrac.</li> </ul>
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise des érosions de berge qui menacent le bourg de Colayrac Saint-Cirq et de la RN 113.</li> </ul>
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation ou amélioration des habitats piscicoles et frayères potentielles des zones de confluence (herbiers en amont de Saint-Hilaire, confluence du Bourbon).</li> <li>• Réflexion concertée sur la restauration d'un profil d'équilibre et le transit sédimentaire.</li> </ul>



# Secteur 10 Tronçon 29



### Informations générales

- Limite de tronçon
- La Garonne
- Réseau hydrographique secondaire
- Canal de dérivation
- Route
- Voie ferrée
- Pont
- Bac
- Limite communale
- Occupation du sol**
  - Zone urbaine
  - Zone industrielle
  - Carrière et décharges
  - Terre agricole
  - Vignes ou vergers
  - Zone boisée
  - Zone en eau

### Les berges et les boisements

- Erosions de berges**
  - Privilégier les processus d'évolution naturels
  - Expertise
- Boisements de berges**
  - Préservation
  - Amélioration
  - Restauration
- Boisements riverains**
  - Préservation
  - Amélioration
  - Restauration
- Protections de berge**
  - génie végétal
  - technique mixte
  - enrochement
  - autre technique
  - quai

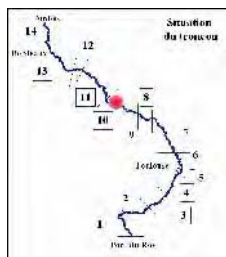
### Le lit et les ouvrages

- Atterrissements**
  - Privilégier les processus d'évolution naturels
  - Expertise
- Bras morts**
  - Privilégier les processus d'évolution naturels
  - Amélioration
  - Restauration
- Epis**
  - Privilégier la non intervention
  - Préservation
- Seuils et passes de navigation**
  - Privilégier la non intervention
  - Préservation
- Frayères**
  - Préservation
  - Amélioration

### Activités touristiques et récréatives

- Accessibilité à l'eau**
  - Amélioration et mise en valeur
- Potentiel touristique**
  - Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti
- Réflexion à mener en parallèle**
- Franchissabilité**
  - Préservation
  - Amélioration
  - Restauration
- Habitats piscicoles**
  - Amélioration

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.  
Source : Document présentant l'état initial



1:50000

pk 822

LA MOYENNE GARONNE ENCAISSEE

815

Janvier 2002



Schéma directeur  
d'entretien du lit et  
des berges de la  
Garonne

Projet d'état  
à atteindre

# Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 30

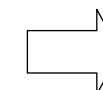
## « LA MOYENNE GARONNE ENCAISSEE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S10	TRONÇON : T30	Longueur (km) : 20
DÉPARTEMENT(S) : 47	pk amont : 822	pk aval : 842
COMMUNE(S)	<i>Rive gauche</i> : Thouars, Feugarolles, St Laurent, Montesquieu, Sérignac.	<i>Rive droite</i> : Port Ste Marie, Bazens, Clermont dessous, St Hilaire de Lusignan.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Limite amont = rétrécissement de la zone inondable en rive gauche en amont de Saint Hilaire.</li> <li>* Limite aval = aval de l'étréit de Thouars.</li> </ul>	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Zone inondable réduite en crue décennale, notamment en rive droite par les coteaux et des casiers de digues</li> <li>* Lit décrivant quelques méandres de faible amplitude.</li> <li>* Enfoncement important du lit lié notamment aux anciens sites d'extraction en lit mineur</li> <li>* Existence de quelques bancs de graviers aux principales zones de confluence</li> </ul>	

PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
ZNIEFF :	n° 48560000 (type I) : frayère de Fourtic
Natura 2000	n° FR200700 : la Garonne
Arrêté de biotope	AAPPB (23/02/93) biotopes sur certains cours d'eau en Lot-et-Garonne
Sites classés ou inscrits :	églises de Port-Sainte-Marie, moulin, prieurés, pont du Paravis de Feugarolles, église et château de Clermont-Dessous.
LES USAGES PREPONDERANTS	
* Importance de l'agriculture en bordure de Garonne, notamment des vergers et du maïs.	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Boisements denses et frayère à esturgeons à Clermont-Dessous ? biotope remarquable.</li> <li>↗ Patrimoine bâti et communes de Saint-Hilaire, Port-Sainte-Marie, Saint-Laurent et Thouars en bordure du fleuve ? facteur d'attrait touristique pouvant être moteur pour la restauration et l'entretien de la ripisylve.</li> </ul>	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Boisements minces et dégradés ? potentiel écologique limité.</li> <li>↗ Érosions importantes ? dynamique des méandres accentuée par l'absence d'une végétation stabilisatrice des berges et par un espace de liberté réduit.</li> <li>↗ Saint-Hilaire de Lusignan, Saint-Laurent et Thouars inondables ? Contraintes de gestion du risque d'inondation / gestion environnementale.</li> </ul>	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 3
1	Milieu naturel tampon
2	Paysager
en parallèle	Piscicole

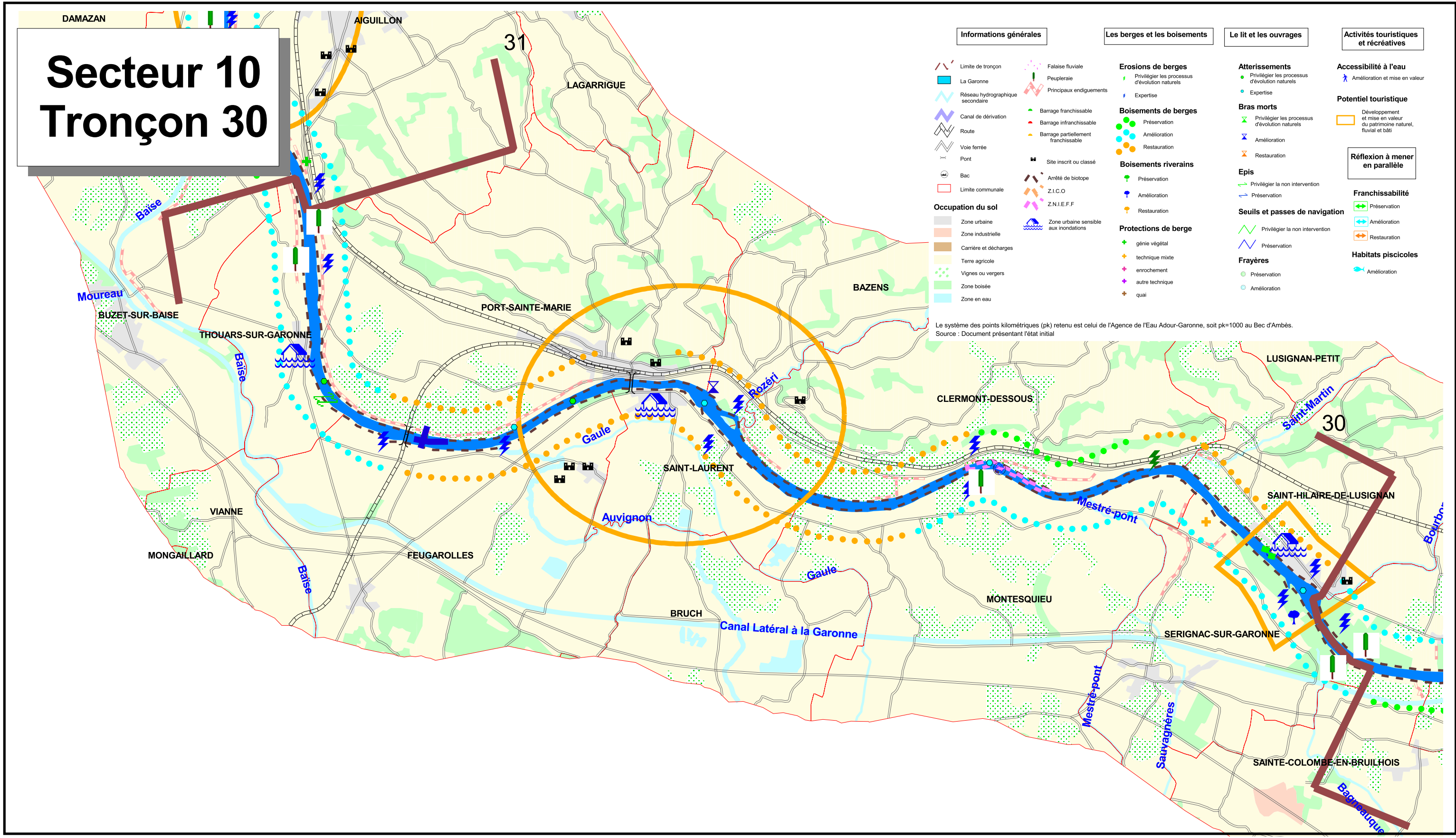


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 10
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurer la continuité d'un boisement de berge tampon</li> <li>• Favoriser la diversité des milieux tampons (berges naturelles, chenaux multiples, boisements, zones de débordement).</li> <li>• Limiter l'impact de l'urbanisation et des cultures.</li> <li>• Accompagner l'évolution dynamique du lit.</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser la découverte du fleuve dans et autour de l'agglomération agenaise.</li> </ul>



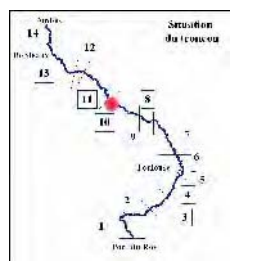
PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 30
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration ou restauration de l'état des boisements de berge minces, dépérissants et inaptes à stabiliser les berges.</li> <li>• Amélioration des fonctionnalités écologiques de l'ancien bras en amont de Port Ste-Marie (frayère à brochet...).</li> <li>• Amélioration des rares boisements riverains vieillissants, présents à St-Hilaire.</li> <li>• Privilégier les processus d'évolution naturelle des atterrissements pour favoriser des chenaux d'écoulement et des habitats variés.</li> <li>• Privilégier la non-intervention sur les épis n'assurant pas la stabilité des berges.</li> <li>• Amélioration des potentialités des frayères présentes.</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti (Port Ste-Marie, Feugarolles, Clermont-Dessous).</li> </ul>
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise des érosions qui menacent les digues de protection et les infrastructures, notamment à Saint-Hilaire, St-Laurent et Thouars.</li> <li>• Expertise des atterrissements dont l'importance peut générer des érosions menaçant des infrastructures ou habitations, notamment à St-Hilaire et Port Sainte-Marie.</li> <li>• Préservation de la passe de navigation de Port Sainte-Marie en amont du pont SNCF pour la stabilité de ce dernier.</li> </ul>
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation des zones de confluence, frayères potentielles pour les poissons d'eau calme.</li> <li>• Réflexion concertée sur la restauration d'un profil d'équilibre et le transit sédimentaire.</li> </ul>

# Secteur 10 Tronçon 30



Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.  
Source : Document présentant l'état initial

Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> <li>Limite de tronçon</li> <li>La Garonne</li> <li>Réseau hydrographique secondaire</li> <li>Canal de dérivation</li> <li>Route</li> <li>Voie ferrée</li> <li>Pont</li> <li>Bac</li> <li>Limite communale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Falaise fluviale</li> <li>Peupleraie</li> <li>Principaux engorgements</li> <li>Barrage franchissable</li> <li>Barrage infranchissable</li> <li>Barrage partiellement franchissable</li> <li>Site inscrit ou classé</li> <li>Arrêté de biotope</li> <li>Z.I.C.O.</li> <li>Z.N.I.E.F.F.</li> <li>Zone urbaine sensible aux inondations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atterrissements</li> <li>Bras morts</li> <li>Epis</li> <li>Seuils et passes de navigation</li> <li>Frayères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité à l'eau</li> <li>Potentiel touristique</li> <li>Réflexion à mener en parallèle</li> <li>Franchissabilité</li> <li>Habitats piscicoles</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Occupation du sol</li> <li>Zone urbaine</li> <li>Zone industrielle</li> <li>Carrière et décharges</li> <li>Terre agricole</li> <li>Vignes ou vergers</li> <li>Zone boisée</li> <li>Zone en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Erosions de berges</li> <li>Boisements de berges</li> <li>Boisements riverains</li> <li>Protections de berge</li> </ul>		



pk 842 LA MOYENNE GARONNE ENCAISSEE 822

Janvier 2002



Schéma directeur  
d'entretien du lit et  
des berges de la  
Garonne

Projet d'état  
à atteindre



## SECTEUR 11 : - LA MOYENNE GARONNE DE L'ETROIT DE THOUARS AU SEUIL DE LA REOLE

### • LE CONTEXTE GENERAL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR

Ce secteur se caractérise par une **très large plaine d'inondation** (jusqu'à 4 km) qui se rétrécit à hauteur de verrous semi-artificiels. De **nombreux endiguements en casiers longent le lit** du fleuve.

La Garonne est encore classée comme axe bleu pour les migrateurs, seconde catégorie piscicole et les sites de frayères potentielles d'esturgeons sont protégés par un Arrêté de Biotope.

La Garonne est **navigable**.

### • LE LIT

Des digues imposantes figent le tracé et le profil du lit. Les possibilités de divagation latérale sont réduites et très localisées ce qui contribue à la **monotonie des habitats aquatiques**. L'enfoncement du lit a accru cette monotonie en favorisant les écoulements dans un chenal unique.

Le lit décrit de très amples méandres mais leur progression spatiale apparaît limitée par les endiguements et les implantations humaines.

Quelques embâcles sont parfois signalés. Des **atterrissements présents** dans les méandres permettent une diversification des profils morphologiques du lit.

**L'enfoncement du lit sur ce secteur est important**. Aucun aménagement dans le lit mineur qui favoriserait le surcreusement du lit ne paraît souhaitable.

La restauration d'une dynamique naturelle de divagation permettrait de rompre la monotonie des habitats offerts par le lit de la Garonne.

### • LES BERGES

Seul le tronçon le plus en amont du secteur offre des berges stables avec des profils certes réguliers mais de pente modérée. Ailleurs **les berges sont dégradées**. Cette dégradation se manifeste par les nombreuses érosions qui apparaissent préférentiellement en rive concave des méandres et où la végétation est insuffisante pour assurer la stabilité. A terme, la dégradation des berges met en péril les digues de protection contre les inondations.

En outre, les **profils de berges sont verticaux et très homogènes** du fait des rideaux de pieux et des anciens enrochements qui les ont figés. La faible diversité de ces berges et incidemment de l'habitat est défavorable à la flore et la faune.

Il semble important de n'intervenir sur ces berges que si l'érosion constatée met en péril un ouvrage, une infrastructure ou une habitation. Les érosions peuvent en effet constituer une source de dissipation d'énergie du fleuve au profit du lit ainsi qu'un moyen de diversifier les habitats.

### • LES BOISEMENTS

**En amont, les boisements de berges sont assez diversifiés et épais** par rapport au secteur précédent. Toutefois ils sont vieillissants et les peuplements qui leur succèdent semblent moins diversifiés (peupliers essentiellement).

**En aval, les boisements de berges se composent presque exclusivement de peupliers** de haut-jet. Les boisements riverains sont artificialisés par la plantation de peupleraies d'exploitation qui viennent souvent jusqu'en bordure des berges.

Les digues existantes le long des rives de la Garonne limitent l'extension latérale des boisements.

La reconstitution de boisements de berges et éventuellement de boisements riverains permettrait de contribuer à la stabilisation des berges dans les zones où les érosions mettent en péril des habitations ou des infrastructures importantes.

### • LES USAGES

**L'agriculture exploite de façon importante la vaste plaine alluviale** avec une dominance du maïs et des peupleraies principalement implantées entre les berges et les digues de protection.

Des agglomérations de plus ou moins grandes importances, sont **sensibles aux érosions** des berges qui menacent soit des infrastructures soit des digues.

Les agglomérations bénéficient soit de somptueux belvédères sur la plaine alluviale de la Garonne soit d'un ancien patrimoine bâti lié au fleuve. Ces deux points constituent des atouts pour la vocation paysagère de la zone 3.

### • LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

La vocation de **zone tampon** de la Garonne doit être renforcée. L'agriculture et les digues ont en effet contribué à l'amointrissement de la végétation présente entre le milieu terrestre et aquatique.

La vocation de **zone paysagère** est à privilégier sur ce secteur où des points de vues existent mais où l'accès au fleuve reste limité. La navigation peut être également un moyen de découverte du fleuve. Il paraît important d'adapter la navigation au fleuve (dynamique des atterrissements, seuils rocheux) plutôt que de contraindre la Garonne. Ce secteur d'intérêt piscicole est en effet déjà très marqué par les endiguements longitudinaux et l'enfoncement du lit.

On définira alors comme objectifs :

1. Restaurer la continuité d'un boisement de berge tampon.

1. Favoriser la diversité des milieux tampons en diversifiant les écoulements dans le lit, en favorisant la présence des boisements de berges de qualité ainsi que des zones de débordements.

1. Accompagner l'évolution dynamique du lit en favorisant des chenaux multiples et des zones d'expansion des crues.

1. Limiter les impacts des populecultures et maïsicultures (rôle de filtration des polluants, artificialisation).

1. Accompagner l'évolution dynamique du lit en favorisant des chenaux multiples et des zones d'expansion des crues.

1. Assurer le suivi des atterrissements à risque plus particulièrement au niveau des lieux habités et au droit des infrastructures.

2. Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser la découverte du fleuve par le public en lien avec l'ancien patrimoine bâti lié au fleuve, les belvédères et en complémentarité avec le Canal Latéral, axe touristique.

# Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 31

## « LA MOYENNE GARONNE ENDIGUEE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S11	TRONÇON : T31	Longueur (km) : 10
DÉPARTEMENT(S) : 47	pk amont : 842	pk aval : 852
COMMUNE(S)	Rive gauche : Monheurt, St Léger, Buzet.	Rive droite : Nicole, Aiguillon.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Limite amont = aval de l'étréot de Thouars.</li> <li>* Limite aval = sortie de l'étréot hydraulique de Monheurt.</li> </ul>	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Zone inondable réduite en rive droite par les coteaux et un casier de digues.</li> <li>* Zone de confluence avec le Lot et la Baïse.</li> <li>* Le lit décrit quelques méandres de faible amplitude.</li> <li>* Enfoncement important du lit lié notamment aux anciens sites d'extraction en lit mineur</li> </ul>	

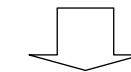
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
ZNIEFF :	n° 4804 (type II) : coteaux vallée du Lot n° 48040000 (type I) : Pech Bere, vallon de Lascombe, étang du Tricaut
Natura 2000	n° FR200700 : la Garonne
Arrêté de biotope	AAPPB (23/02/93) biotopes sur certains cours d'eau en Lot-et-Garonne
Sites classés ou inscrits :	château, église, site Castel, tour de Pirelongue d'Aiguillon.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Agriculture très présente (maïs + vergers) et populiculture.</li> <li>* Tourisme fluvial sur le Lot et la Baïse. Existence de la liaison fluviale entre le Lot et la Baïse par la Garonne.</li> </ul>	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
☞	Boisements de berges importants avec un réel potentiel écologique.
☞	Zone de confluence avec le Lot (atterrissement, bras de l'île Sébastien, berges) pouvant être le siège d'une valorisation du milieu naturel.
☞	Potentiel de développement touristique fort pouvant être moteur pour une restauration écologique de la végétation rivulaire.
☞	Berges stables. Quelques érosions aux confluences
LES POINTS FAIBLES :	
☞	Digues et populiculture très présentes en bordure de cours d'eau ? boisement d'extension limitée.
☞	Saint Léger et Thouars inondables ? contrainte de gestion du risque d'inondation / gestion environnementale.

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 3
1	Milieu naturel tampon
2	Paysager
en parallèle	Piscicole

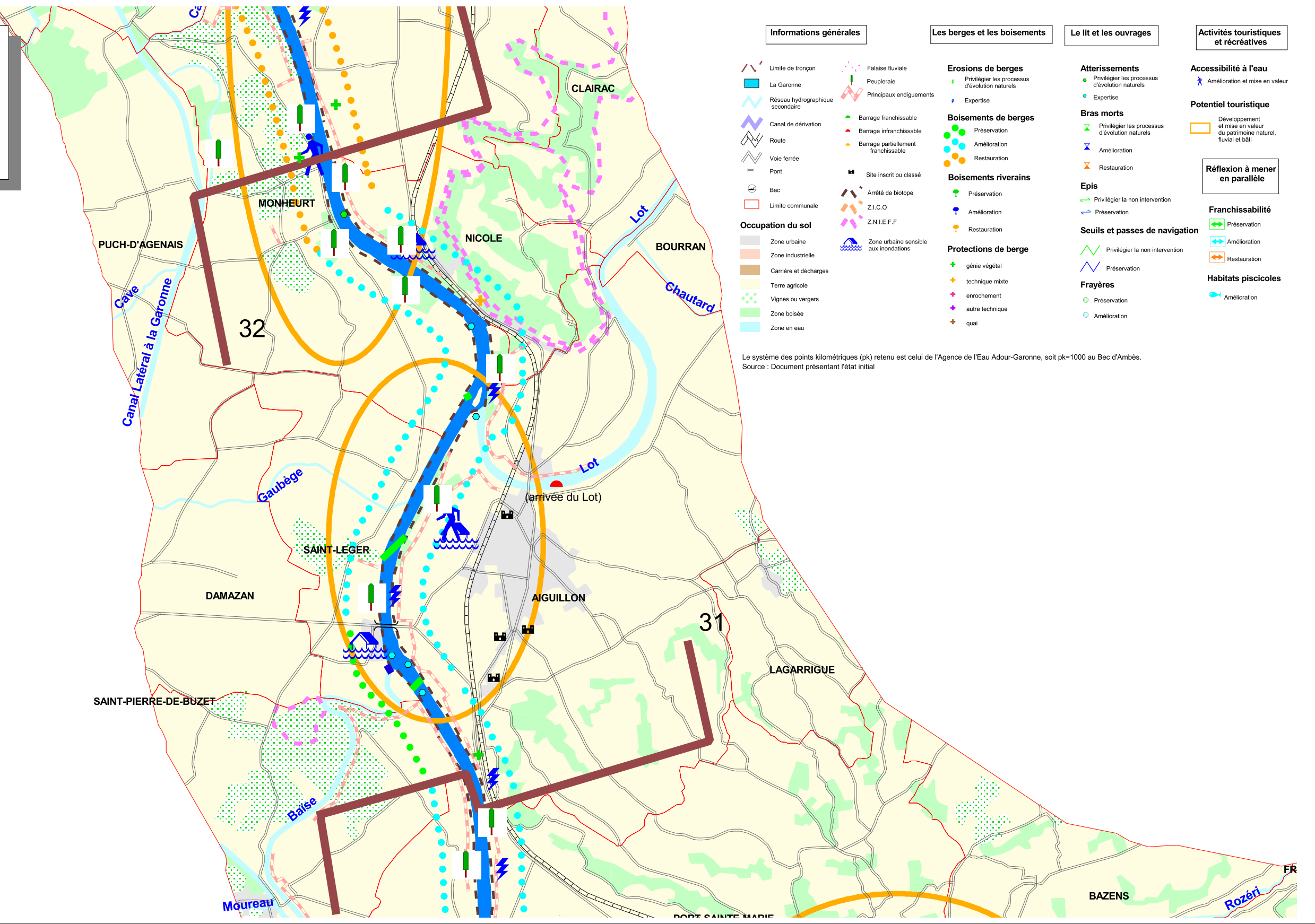


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 11
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurer la continuité d'un boisement de berge tampon.</li> <li>• Favoriser la diversité des milieux tampons : lit, boisements, zones de débordement.</li> <li>• Limiter l'impact des populicultures et maïsicultures.</li> <li>• Accompagner l'évolution dynamique du lit.</li> <li>• Assurer le suivi des atterrissements à risque (lieux habités, infrastructures).</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser la découverte du fleuve par le public (ancien patrimoine bâti lié au fleuve, belvédères, complémentarité avec le canal latéral, axe touristique).</li> </ul>



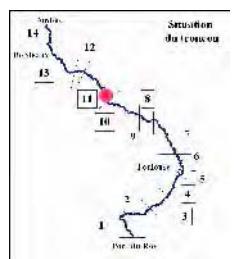
PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 31
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration d'un boisement de berge continu mais vieillissant, en bordure de peupleraies, vergers et maïsicultures.</li> <li>• Restauration d'un cordon ligneux trop mince en aval en bordure de culture.</li> <li>• Préservation d'un boisement de berge continu et étoffé en amont rive gauche.</li> <li>• Privilégier les processus d'évolution naturelle des atterrissements pour favoriser des chenaux d'écoulement et des habitats variés en aval.</li> <li>• Privilégier la non-intervention sur les seuils rocheux.</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti avec amélioration de la qualité paysagère des boisements sur la liaison fluviale entre la Baïse et le Lot, et mise en valeur de l'accès au fleuve.</li> </ul>
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise des atterrissements et érosions pouvant générer des désordres sur les infrastructures et les habitations (pont de Saint-Léger...).</li> </ul>
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion concertée sur la restauration d'un profil d'équilibre et le transit sédimentaire.</li> <li>• Amélioration des habitats piscicoles (confluence Lot).</li> </ul>

# Secteur 11 Tronçon 31



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> <li>Limite de tronçon</li> <li>La Garonne</li> <li>Réseau hydrographique secondaire</li> <li>Canal de dérivation</li> <li>Route</li> <li>Voie ferrée</li> <li>Pont</li> <li>Bac</li> <li>Limite communale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Falaise fluviale</li> <li>Peupleraie</li> <li>Principaux endiguements</li> <li>Barrage franchissable</li> <li>Barrage infranchissable</li> <li>Barrage partiellement franchissable</li> <li>Site inscrit ou classé</li> <li>Arrêté de biotope</li> <li>Z.I.C.O.</li> <li>Z.N.I.E.F.F.</li> <li>Zone urbaine sensible aux inondations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atterrissements</li> <li>Bras morts</li> <li>Epis</li> <li>Seuils et passes de navigation</li> <li>Frayères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité à l'eau</li> <li>Potentiel touristique</li> <li>Réflexion à mener en parallèle</li> <li>Franchissabilité</li> <li>Habitats piscicoles</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Zone urbaine</li> <li>Zone industrielle</li> <li>Carrière et décharges</li> <li>Terre agricole</li> <li>Vignes ou vergers</li> <li>Zone boisée</li> <li>Zone en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Erosions de berges</li> <li>Boisements de berges</li> <li>Boisements riverains</li> <li>Protections de berge</li> </ul>		

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.  
Source : Document présentant l'état initial



N  
1:50000

pk 852 LA MOYENNE GARONNE ENCAISSEE 842

Janvier 2002



Schéma directeur  
d'entretien du lit et  
des berges de la  
Garonne

Projet d'état  
à atteindre

# Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 32

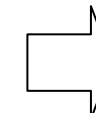
## « LA MOYENNE GARONNE ENDIGUÉE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S11	TRONÇON : T32	Longueur (km) : 15
DÉPARTEMENT(S) : 47	pk amont : 852	pk aval : 867
COMMUNE(S)	<b>Rive gauche</b> : Le Mas d'Agenais, Lagruère, Vileton, Monheurt.	<b>Rive droite</b> : Senestis, Fauillet, Tonneins.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Limite amont = pont du Mas d'Agenais.</li> <li>* Limite aval = sortie de l'étréit hydraulique de Monheurt.</li> </ul>	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Très large zone inondable (jusqu'à 4 km).</li> <li>* Protection de grandes superficies de maïs et de nombreux hameaux par des casiers de digues.</li> <li>* Le lit décrit un grand méandre à Tonneins.</li> <li>* Enfouissement important du lit lié notamment aux anciens sites d'extraction en lit mineur</li> </ul>	

PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
ZNIEFF :	n° 48250000 (type I) : Marais de Mazière
Natura 2000	n° FR200700 : la Garonne
Réserve naturelle :	Marais de Mazière
Arrêté de biotope	AAPPB (23/02/93) biotopes sur certains cours d'eau en Lot-et-Garonne
Sites classés ou inscrits :	/
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Agriculture très présente (maïs + vergers) et populiculture omniprésente.</li> <li>* Tourisme à proximité du canal latéral à la Garonne au Mas d'Agenais et à Lagruère et autour de Tonneins.</li> </ul>	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
☞	Existence de boisements de berges résiduels à potentiel écologique encore conséquent.
☞	Zone humide annexe de "La Grande Mazière" à Vileton et zone de confluence du ruisseau La Cave à inondation saisonnière pouvant devenir un site à potentiel écologique intéressant (existence actuelle d'une peupleraie d'exploitation).
☞	Possibilité d'utilisation du potentiel récréo-touristique de Tonneins et du Mas d'Agenais comme moteur pour la restauration et l'entretien des berges.
☞	Utilisation des techniques végétales pour de nombreux travaux de stabilisation des berges.
LES POINTS FAIBLES :	
☞	Présence de cultures et de digues proches de la berge en de nombreux secteurs ? boisement discontinu d'extension fortement limitée
☞	Nombreuses érosions ? dynamique de méandre accentuée par l'enfouissement du lit, la présence de digues et l'absence de végétation stabilisatrice ou la présence de peupliers en bordure.
☞	Existence d'atterrissements bien développés dans l'intrados du méandre de Tonneins et mis en péril d'ouvrages par l'atterrissement en amont du pont de Tonneins.
☞	Divergence sur l'usage à privilégier pour la préservation de la passes de navigation de Tonneins.

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 3
1	Milieu naturel tampon
2	Paysager
en parallèle	Piscicole



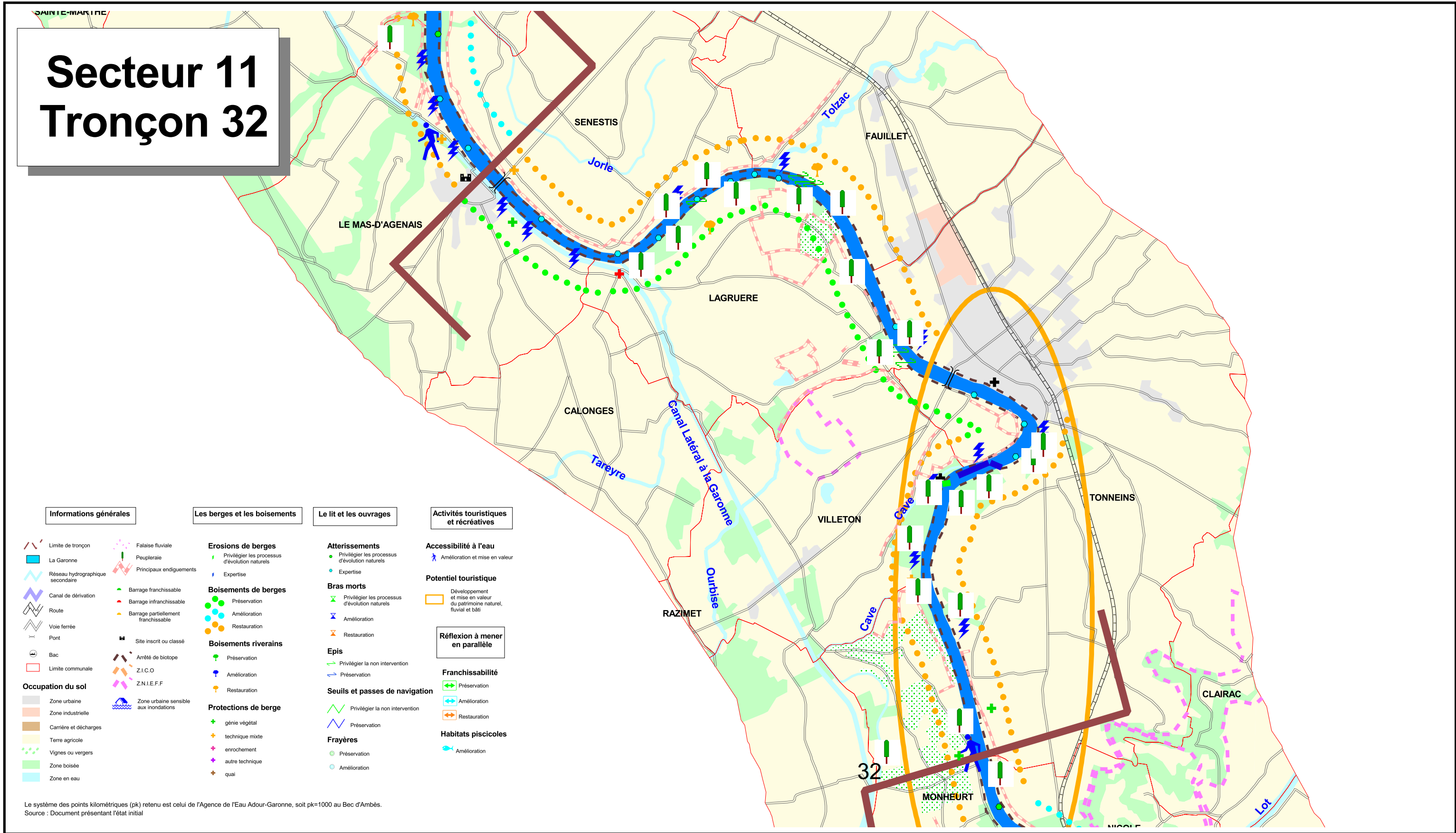
PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 11
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurer la continuité d'un boisement de berge tampon.</li> <li>• Favoriser la diversité des milieux tampons : lit, boisements, zones de débordement.</li> <li>• Limiter l'impact des populicultures et maïsicultures.</li> <li>• Accompagner l'évolution dynamique du lit.</li> <li>• Assurer le suivi des atterrissements à risque (lieux habités, infrastructures).</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser la découverte du fleuve par le public (ancien patrimoine bâti lié au fleuve, belvédères, complémentarité avec le canal latéral, axe touristique).</li> </ul>



PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 32
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration d'un cordon naturel en bordure de peupleraies et de maïsicultures en rive droite et amont rive gauche, trop épars, dépérissant, monospécifique et inapte à stabiliser les berges.</li> <li>• Préservation d'un boisement naturel large et stabilisateur des berges en rive gauche (en bordure du Canal latéral).</li> <li>• Restauration des rares boisements riverains, peu diversifiés, limités par les peupleraies et les digues.</li> <li>• Privilégier la non-intervention sur les épis n'ayant plus de rôle pour les usages actuels ou pressentis.</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti autour de Tonneins avec restauration de la qualité paysagère des boisements et mise en valeur de l'accès à l'eau à Monheurt et à proximité du Canal latéral.</li> </ul>
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise des atterrissements et des érosions en zones urbanisées.</li> <li>• Préservation de la passe de navigation de Tonneins.</li> </ul>
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion concertée sur la restauration d'un profil d'équilibre et le transit sédimentaire.</li> <li>• Maintien de la zone humide annexe de la "Grande Mazière" (Vileton) à potentiel écologique important.</li> </ul>

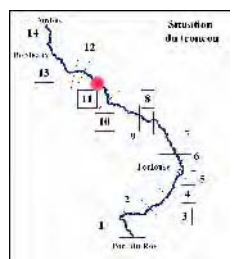


# Secteur 11 Tronçon 32



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> <li>Limite de tronçon</li> <li>La Garonne</li> <li>Réseau hydrographique secondaire</li> <li>Canal de dérivation</li> <li>Route</li> <li>Voie ferrée</li> <li>Pont</li> <li>Bac</li> <li>Limite communale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Falaise fluviale</li> <li>Peupleraie</li> <li>Principaux endiguements</li> <li>Barrage franchissable</li> <li>Barrage infranchissable</li> <li>Barrage partiellement franchissable</li> <li>Site inscrit ou classé</li> <li>Arrêté de biotope</li> <li>Z.I.C.O</li> <li>Z.N.I.E.F.F</li> <li>Zone urbaine sensible aux inondations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atterrissements</li> <li>Bras morts</li> <li>Epis</li> <li>Seuils et passes de navigation</li> <li>Frayères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité à l'eau</li> <li>Potentiel touristique</li> <li>Réflexion à mener en parallèle</li> <li>Franchissabilité</li> <li>Habitats piscicoles</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Zone urbaine</li> <li>Zone industrielle</li> <li>Carrière et décharges</li> <li>Terre agricole</li> <li>Vignes ou vergers</li> <li>Zone boisée</li> <li>Zone en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Erosions de berges</li> <li>Boisements de berges</li> <li>Boisements riverains</li> <li>Protections de berge</li> </ul>		

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.  
Source : Document présentant l'état initial



pk 866 LA MOYENNE GARONNE ENCAISSEE 852

Janvier 2002



Schéma directeur  
d'entretien du lit et  
des berges de la  
Garonne

Projet d'état  
à atteindre

# Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 33

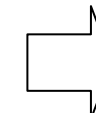
## « LA MOYENNE GARONNE ENDIGUEE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S11	TRONÇON : T33	Longueur (km) : 18,5
DÉPARTEMENT(S) : 47	pk amont : 867	pk aval : 885,5
COMMUNE(S)	<b>Rive gauche</b> : Montpouillan, Marmande, Fourques, Caumont, Le Mas d'Agenais.	<b>Rive droite</b> : Marmande, St Pardoux, Senestis, Taillebourg.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Limite amont = pont du Mas d'Agenais.</li> <li>* Limite aval = sortie de l'agglomération de Marmande / retour à une zone d'inondation en rive gauche et en rive droite.</li> </ul>	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Présence d'une zone potentiellement inondable importante en rive gauche et en rive droite.</li> <li>* Protection de grandes superficies de maïs et de nombreux hameaux par des casiers de digues.</li> <li>* Lit décrivant de larges méandres</li> <li>* Enfouissement important du lit lié notamment aux anciens sites d'extraction en lit mineur</li> </ul>	

PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
<b>Natura 2000</b>	n° FR200700 : la Garonne
<b>Arrêté de biotope</b>	AAPPB (23/02/93) biotopes sur certains cours d'eau en Lot-et-Garonne
<b>Sites classés ou inscrits :</b>	chapelle Saint-Benoît, église de Marmande, église du Mas d'Agenais
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Agriculture très présente (maïs) et populiculture omniprésente.</li> <li>* Développement de l'urbanisme, essentiellement en rive gauche derrière les digues</li> <li>* Tourisme à proximité du canal latéral au Mas d'Agenais et zone d'influence de Marmande.</li> </ul>	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
☞	Dynamique de méandrement existante avec formation d'atterrissements ? potentiel de diversification des milieux naturels.
☞	Possibilité d'utilisation du potentiel du patrimoine naturel, fluvial et bâti de Marmande et du Mas d'Agenais comme moteur pour la restauration et l'entretien des berges.
☞	Utilisation des techniques végétales pour de nombreux travaux de stabilisation des berges.
LES POINTS FAIBLES :	
☞	Présence de cultures et de digues proches de la berge ? boisement discontinu et d'extension fortement limitée.
☞	Existence d'atterrissements végétalisés (herbacées + jeunes peupliers) dans les intrados des grands méandres ? contrainte de gestion des désordres / reprise dynamique fluviale.
☞	Nombreuses érosions ? dynamique de méandre accentuée par l'enfoncement du lit, la présence de digues et l'absence de végétation stabilisatrice ou la présence de peupliers en bordure.

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 3
1	Milieu naturel tampon
2	Paysager
en parallèle	Piscicole

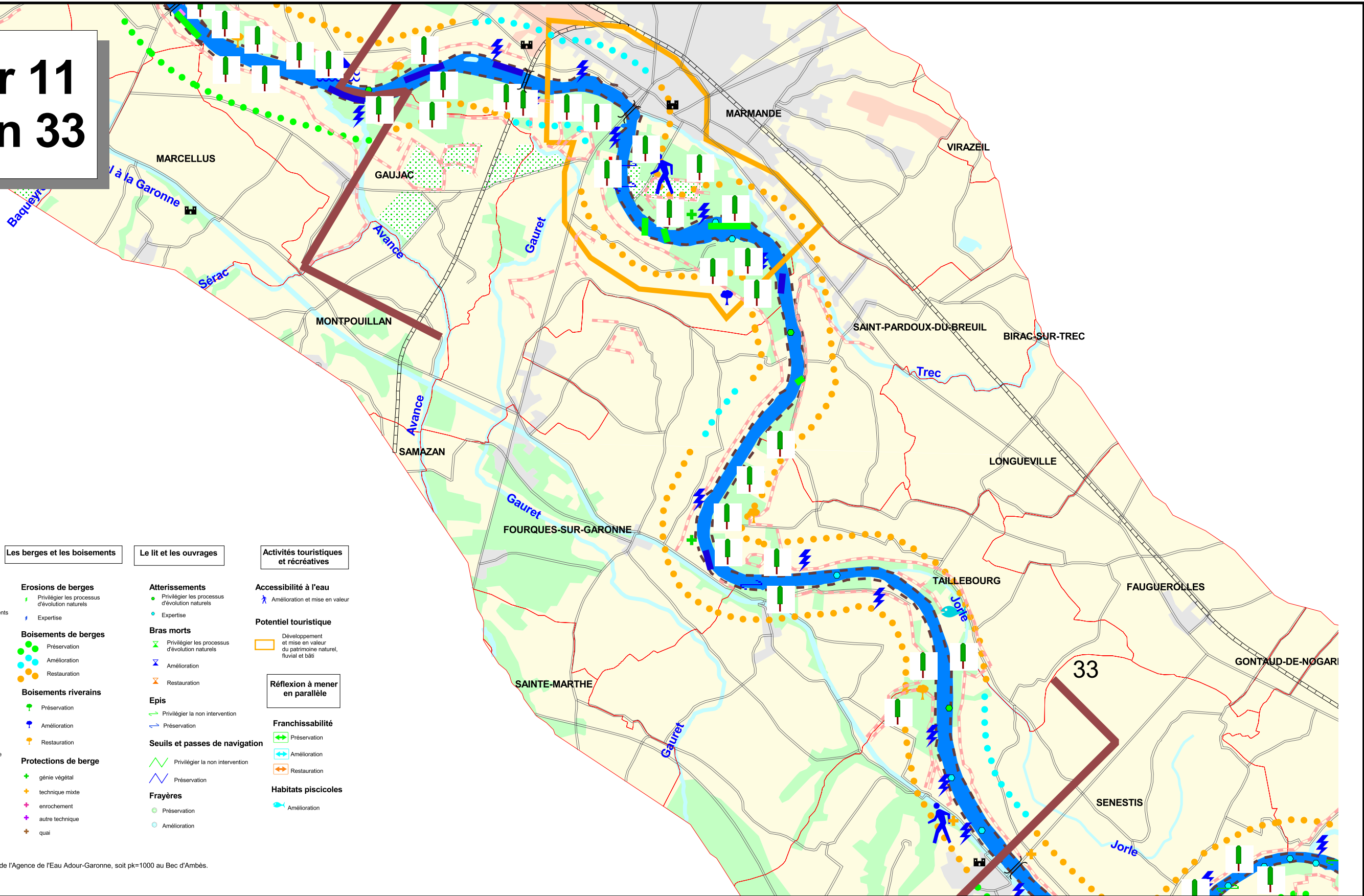


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 11
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurer la continuité d'un boisement de berge tampon.</li> <li>• Favoriser la diversité des milieux tampons : lit, boisements, zones de débordement.</li> <li>• Limiter l'impact des populicultures et maïsicultures.</li> <li>• Accompagner l'évolution dynamique du lit.</li> <li>• Assurer le suivi des atterrissements à risque (lieux habités, infrastructures).</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser la découverte du fleuve par le public (ancien patrimoine bâti lié au fleuve, belvédères, complémentarité avec le canal latéral, axe touristique).</li> </ul>



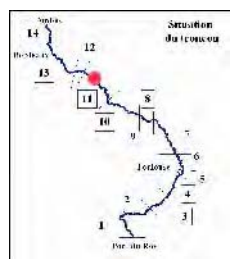
PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 33
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration ou restauration d'un cordon naturel tampon en bordure de peupleraies et de maïsicultures, trop épars, déperissant, monospécifique et inaptes à stabiliser les berges.</li> <li>• Restauration des rares boisements riverains, peu diversifiés et limités par les peupleraies et les digues. Amélioration de la continuité latérale d'un boisement riverain dense et d'intérêt écologique à Coussan.</li> <li>• Restauration d'un cordon naturel tampon large et diversifié (limite le buddléia et le peuplier) en bordure de la gravière en activité de Coussan.</li> <li>• Privilégier le processus d'évolution naturelle des atterrissements pour favoriser des chenaux d'écoulement et des habitats variés.</li> <li>• Privilégier la non-intervention sur les seuils naturels.</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti autour de Marmande, avec restauration de la qualité paysagère des boisements.</li> <li>• Amélioration et mise en valeur de l'accès au fleuve au droit des espaces verts de Marmande et de la mise à l'eau du Mas d'Agenais (proximité du Canal latéral)</li> </ul>
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise des atterrissements et des érosions pouvant générer des désordres sur les infrastructures, les habitations ou les digues qui protègent contre les inondations les habitations (rive gauche à hauteur de Marmande, Taillebourg).</li> <li>• Préservation des épis protecteurs en amont de Marmande.</li> <li>• Préservation des passes de navigation (permettant également une protection des berges sensibles aux érosions).</li> </ul>
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver les boisements riverains aptes à jouer un rôle d'expansion des crues.</li> <li>• Amélioration des habitats piscicoles.</li> <li>• Réflexion concertée sur la restauration d'un profil d'équilibre et le transit sédimentaire.</li> </ul>

# Secteur 11 Tronçon 33



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> <li>Limite de tronçon</li> <li>La Garonne</li> <li>Réseau hydrographique secondaire</li> <li>Canal de dérivation</li> <li>Route</li> <li>Voie ferrée</li> <li>Pont</li> <li>Bac</li> <li>Limite communale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Falaise fluviale</li> <li>Peupleraie</li> <li>Principaux endiguements</li> <li>Barrage franchissable</li> <li>Barrage infranchissable</li> <li>Barrage partiellement franchissable</li> <li>Site inscrit ou classé</li> <li>Arrêté de biotope</li> <li>Z.I.C.O.</li> <li>Z.N.I.E.F.F.</li> <li>Zone urbaine sensible aux inondations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atterrissements</li> <li>Bras morts</li> <li>Epis</li> <li>Seuils et passes de navigation</li> <li>Frayères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité à l'eau</li> <li>Potentiel touristique</li> <li>Réflexion à mener en parallèle</li> <li>Franchissabilité</li> <li>Habitats piscicoles</li> </ul>
<b>Occupation du sol</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Zone urbaine</li> <li>Zone industrielle</li> <li>Carrière et décharges</li> <li>Terre agricole</li> <li>Vignes ou vergers</li> <li>Zone boisée</li> <li>Zone en eau</li> </ul>	<b>Erosions de berges</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Privilégier les processus d'évolution naturels</li> <li>Expertise</li> </ul> <b>Boisements de berges</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation</li> <li>Amélioration</li> <li>Restauration</li> </ul> <b>Boisements riverains</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation</li> <li>Amélioration</li> <li>Restauration</li> </ul> <b>Protections de berge</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>génie végétal</li> <li>technique mixte</li> <li>enrochement</li> <li>autre technique</li> <li>quai</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Privilégier les processus d'évolution naturels</li> <li>Expertise</li> <li>Privilégier les processus d'évolution naturels</li> <li>Amélioration</li> <li>Restauration</li> <li>Privilégier la non intervention</li> <li>Préservation</li> <li>Préservation</li> <li>Préservation</li> <li>Amélioration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration et mise en valeur</li> <li>Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti</li> <li>Préservation</li> <li>Amélioration</li> <li>Restauration</li> <li>Amélioration</li> </ul>

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.  
Source : Document présentant l'état initial



pk 882 LA MOYENNE GARONNE ENCAISSEE 6652

Janvier 2002



Schéma directeur  
d'entretien du lit et  
des berges de la  
Garonne

Projet d'état  
à atteindre

# Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 34

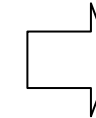
## « LA MOYENNE GARONNE ENDIGUÉE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
<b>SECTEUR : S11</b>	<b>TRONÇON : T34</b>	<b>Longueur (km) : 18,5</b>
<b>DÉPARTEMENT(S) : 47</b>	<b>pk amont : 885,5</b>	<b>pk aval : 904</b>
<b>COMMUNE(S)</b>	<b>Rive gauche</b> : Hure, Meilhan, Couthures, Marcellus, Gaujac	<b>Rive droite</b> : Bourdelles, Jusix, Sainte-Bazeille
<b>LES LIMITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Limite amont = sortie de l'agglomération de Marmande / retour à une zone d'inondation rive gauche et rive droite.</li> <li>* Limite aval = l'étréot de la Réole (rétrécissement du champ d'expansion des crues).</li> </ul>	
<b>LE CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Présence d'une zone potentiellement inondable importante en rive gauche et en rive droite.</li> <li>* Protection de grandes superficies de maïs et de nombreux hameaux par des casiers de digues.</li> <li>* Lit décrivant de nombreux méandres</li> <li>* Enfoncement important du lit lié notamment aux anciens sites d'extraction en lit mineur</li> </ul>	

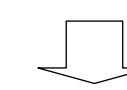
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
<b>ZNIEFF</b>	n° 35530000 (type I) : coteaux de Lamothe n° 48560000 (type I) : frayère de Meilhan n° 48530000 (type I) : frayère de Couthures
<b>Natura 2000</b>	n° FR200700 : la Garonne
<b>Arrêté de biotope</b>	AAPPB (23/02/93) biotopes sur certains cours d'eau en Lot-et-Garonne AAPB (07/11/85) protection des biotopes nécessaires à la survie de l'esturgeon
<b>Sites classés ou inscrits :</b>	église de Meilhan, château de Marcellus
<b>LES USAGES PREPONDERANTS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Agriculture très présente (maïs) et populiculture omniprésente.</li> <li>* Développement de l'urbanisme, essentiellement en rive gauche derrière les digues.</li> <li>* Tourisme à proximité du canal latéral à Meilhan-sur-Garonne et zone d'influence de Marmande.</li> </ul>	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
<b>LES POINTS FORTS :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Quelques rares saulaies mixtes encore en place et présence d'un site à Sainte-Bazeille où des boisements riverains naturels pourraient se développer.</li> <li>☞ Dynamique de méandrement existante avec formation d'atterrissements ? potentiel de diversification des milieux naturels.</li> <li>☞ Zone de frayères à lamproies et esturgeons ? fort potentiel écologique</li> <li>☞ Proximité du Canal latéral, patrimoine bâti et belvédère ? facteurs d'attrait touristique pouvant être moteur pour la restauration et l'entretien des berges.</li> </ul>	
<b>LES POINTS FAIBLES :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Présence de cultures et de digues proches de la berge ? boisement discontinu et d'extension fortement limitée.</li> <li>☞ Existence d'atterrissements peu végétalisés (herbacées + jeunes peupliers) dans les intrados des grands méandres ? contrainte de gestion des désordres / reprise dynamique fluviale.</li> <li>☞ Nombreuses érosions ? dynamique de méandre accentuée par l'enfoncement du lit, la présence de digues et l'absence de végétation stabilisatrice ou la présence de peupliers en bordure.</li> </ul>	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 3
1	Milieu naturel tampon
2	Paysager
en parallèle	Piscicole

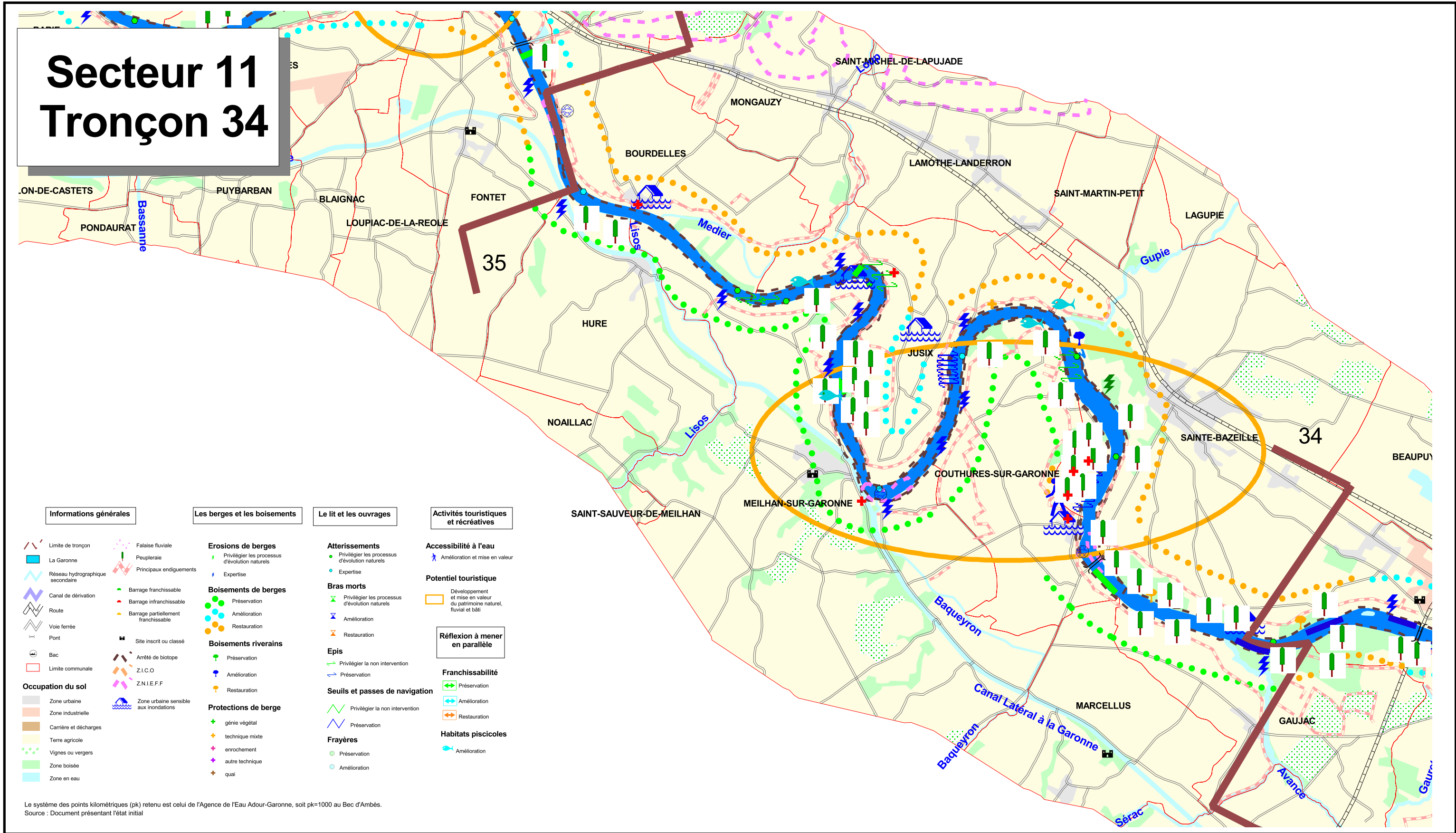


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 11
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurer la continuité d'un boisement de berge tampon.</li> <li>• Favoriser la diversité des milieux tampons : lit, boisements, zones de débordement.</li> <li>• Limiter l'impact des popucultures et maïsicultures.</li> <li>• Accompagner l'évolution dynamique du lit.</li> <li>• Assurer le suivi des atterrissements à risque (lieux habités, infrastructures).</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser la découverte du fleuve par le public (ancien patrimoine bâti lié au fleuve, belvédères, complémentarité avec le canal latéral, axe touristique).</li> </ul>



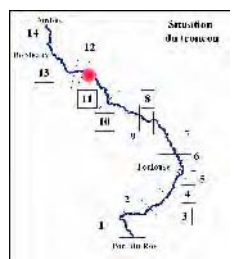
PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 34
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation d'un boisement tampon plus ou moins sain (mais peu diversifié) en rive gauche.</li> <li>• Amélioration ou restauration d'un cordon naturel en bordure de peupleraies et de maïsicultures, trop épars, dépérissant, monospécifique et inaptes à stabiliser les berges.</li> <li>• Amélioration des frayères à lamproies et esturgeons (Couthures, Meilhan, Bourdelles).</li> <li>• Privilégier le processus d'évolution naturelle des atterrissements pour favoriser des chenaux d'écoulement et des habitats variés.</li> <li>• Privilégier la non-intervention sur les épis n'assurant pas la stabilité des berges</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti, admirable depuis le belvédère de Meilhan-sur-Garonne avec amélioration de la qualité paysagère des boisements.</li> <li>• Mise en valeur de l'accès au fleuve au droit de Couthures-sur-Garonne et à proximité du Canal latéral.</li> </ul>
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise des atterrissements et des érosions pouvant générer des désordres sur les infrastructures et les habitations (Couthures, Canal latéral).</li> <li>• Préservation des épis qui protègent les infrastructures et habitations.</li> </ul>
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver les zones humides annexes aptes à jouer un rôle d'expansion des crues.</li> <li>• Amélioration des habitats piscicoles.</li> <li>• Réflexion concertée sur la restauration d'un profil d'équilibre et le transit sédimentaire.</li> </ul>

# Secteur 11 Tronçon 34



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> <li>Limite de tronçon</li> <li>La Garonne</li> <li>Réseau hydrographique secondaire</li> <li>Canal de dérivation</li> <li>Route</li> <li>Voie ferrée</li> <li>Pont</li> <li>Bac</li> <li>Limite communale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Falaise fluviale</li> <li>Peupleraie</li> <li>Principaux endiguements</li> <li>Barrage franchissable</li> <li>Barrage infranchissable</li> <li>Barrage partiellement franchissable</li> <li>Site inscrit ou classé</li> <li>Arrêté de biotope</li> <li>Z.I.C.O.</li> <li>Z.N.I.E.F.F.</li> <li>Zone urbaine sensible aux inondations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atterrissements</li> <li>Bras morts</li> <li>Epis</li> <li>Seuils et passes de navigation</li> <li>Frayères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité à l'eau</li> <li>Potentiel touristique</li> <li>Réflexion à mener en parallèle</li> <li>Franchissabilité</li> <li>Habitats piscicoles</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Zone urbaine</li> <li>Zone industrielle</li> <li>Carrière et décharges</li> <li>Terre agricole</li> <li>Vignes ou vergers</li> <li>Zone boisée</li> <li>Zone en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Erosions de berges</li> <li>Boisements de berges</li> <li>Boisements riverains</li> <li>Protections de berge</li> </ul>		

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.  
Source : Document présentant l'état initial



pk 904 LA MOYENNE GARONNE ENCAISSEE 882

Janvier 2002



Schéma directeur  
d'entretien du lit et  
des berges de la  
Garonne

Projet d'état  
à atteindre

